



Etat des lieux 2021 des actions du PNSP liées aux « MESURES PHARES »¹



¹ Campagne de recueil, consolidation et analyse de **déc.2021/Janv-fév.2022**.

(Pour toute question sur cette campagne, n'hésitez pas à contacter Vincent Bon-Georges du SG/DGS - DR2 sur l'adresse e-mail : vincent.bon-georges@sante.gouv.fr)

1. INTRODUCTION

Le Plan national de santé publique (PNSP) – Priorité prévention, déclinaison opérationnelle de l'axe 1 de la Stratégie nationale de santé (SNS) constitue le premier plan interministériel qui aborde tous les déterminants de la santé selon une approche par âge de la vie : des 1000 premiers jours au bien vieillir.

Elaboré dès 2017 par le Comité permanent restreint (CPR), il a été validé en 2018 par l'ensemble du Gouvernement dans le cadre des réunions du Comité interministériel pour la santé (CIS). En complément de ce point d'étape, le Haut conseil de la santé publique va publier prochainement un troisième volet évaluatif pourtant sur la dimension ex-post du plan après la publication de deux premiers volets (ex-ante, in itinere).



Direction générale
de la santé

2. FOCUS SUR LES MESURES PHARES DU PNSP

Ce livret est un zoom sur 2021, non pas les 191 actions du PNSP, mais sur les **73 actions liées aux Mesures Phares**. Ces actions se répartissent selon **4 périodes de la vie** :

1. **Une grossesse en pleine santé et les 1000 premiers jours garants de la suite,**
2. **La santé des enfants et des jeunes,**
3. **La santé des adultes de 25 à 65 ans,**
4. **Bien vieillir et prévention de la perte de l'autonomie.**



Les mesures phares du PNSP sont composées ainsi :

➤ De 27 (25 + 2) mesures nées en 2018 :

- Supplémenter en vitamine B9 les femmes enceintes et en désir de maternité
- Mieux prévenir les consommations à risque et mieux repérer les addictions pendant la grossesse
- Créer un site internet de référence et mener une campagne de communication afin d'informer la population sur les risques des produits chimiques de consommation courante.
- Mettre en place un parcours santé des 0 - 6 ans
- Prévenir l'obésité chez les enfants, par une promotion renforcée de l'activité physique
- Renforcer l'offre médicale dans les territoires ultra-marins en créant une centaine de postes d'assistants spécialistes « outre-mer » et en améliorant l'attractivité de ce statut
- L'école promotrice de santé
- Prévenir les risques auditifs chez les jeunes
- Expérimenter le « PASS préservatif » pour les moins de 25 ans
- Renforcer les interventions des consultations jeunes consommateurs
- Proposer systématiquement un accompagnement spécialisé des jeunes admis aux urgences ou hospitalisés après un épisode d'alcoolisation massive

- Former 80 % de la population aux gestes de premiers secours
- Former les étudiants aux premiers secours en santé mentale
- Traitements d'aide à l'arrêt du tabac : passer du forfait au remboursement classique
- Intensifier les actions de prévention et de dépistage à destination des publics les plus exposés pour contribuer à l'élimination du virus de l'hépatite C en France à l'horizon 2025
- Introduire un troisième dépistage organisé : le dépistage du cancer du col de l'utérus
- Simplifier le parcours vaccinal et s'engager vers la généralisation de la vaccination antigrippale par les pharmaciens
- Étendre le Nutri-Score à la restauration collective et commerciale et aux produits alimentaires manufacturés non préemballés
- Réduire la consommation de sel de 30 % dans la population française
- Mobiliser les industriels pour réduire l'exposition des consommateurs aux perturbateurs endocriniens
- Mobiliser les fédérations sportives au service de la santé lors des événements sportifs
- Mieux prendre en compte les besoins de santé des personnes en situation de handicap
- Mettre en place au moins une action de médiation auprès des personnes âgées isolées ou précaires par département
- Prévenir la perte d'autonomie en agissant dans les milieux de la vie
- Organiser les soins bucco-dentaires en EHPAD
- 1^{ère} mesure complémentaire : *Création d'une application smartphone « Santé » personnalisée*
- 2^{ème} mesure complémentaire : *Un nouvel acteur de la prévention et de la promotion de santé grâce au service sanitaire.*

➤ Et de 10 nouvelles mesures issues de 2019 :

- La santé par l'alimentation
- La santé par l'activité physique et sportive
- Prévenir et prendre en charge l'obésité
- Protéger les mineurs de la vente d'alcool et de tabac
- Renforcer le parcours de santé des enfants et adolescents protégés
- Faciliter l'accès pour tous aux trocs pour l'angine
- Permettre les prescriptions de prévention en médecine scolaire et en médecine du travail
- Faciliter l'accès aux dépistages organisés des cancers pour les personnes en situation de handicap hébergées en établissement
- Instaurer un rdv prévention au moment du passage à la retraite
- Le numérique au service de la prévention

2.1. MISE A JOUR DES 73 ACTIONS LIEES AUX MESURES PHARES DANS L'ENSEMBLE DES 191 ACTIONS DU PNSP : DONNEES CROISEES « CYCLES DE LA VIE / ETAPES PROJETS »

#priorité_prévention



| | ANALYSE DES BESOINS & DEFINITION DE LA MESURE | CONSTRUCTION & PLANIFICATION DE LA MESURE | CONDUITE & PILOTAGE | CLÔTURE & EVALUATION | NON COMMENCE A CE JOUR | SANS PHASE-PROJET DONNEE A CE JOUR | Total général |
|--|---|---|---------------------|----------------------|------------------------|------------------------------------|---------------|
| Une grossesse en pleine santé et les 1000 premiers jours garants de la suite | | 1 | 12 | 3 | | | 16 |
| La santé des enfants et des jeunes | 1 | 10 | 31 | 8 | | | 50 |
| La santé des adultes de 25-65 ans | 6 | 13 | 71 | 8 | | 1 | 99 |
| Bien vieillir et prévention de la perte d'autonomie | 3 | 6 | 10 | 4 | 1 | | 24 |
| Mesures transversales | | | 2 | | | | 2 |
| Total général | 10 | 30 | 126 | 23 | 1 | 1 | 191 |
| | | 189 | | | 2 | | 191 |
| DGS/SG/DR/DR2 - Vincent Bon-Georges | | 99% | | | 1% | | 100% |

L'élaboration des 191 actions/projets sont dans une très bonne démarche positive : **126 sur les 191** (Soit 66%) sont en période de production ; et **23 sur ces 191** (Soit 12%) sont clôturées.

2.2. MISE A JOUR DES 73 ACTIONS LIEES AUX MESURES PHARES DANS L'ENSEMBLE DES 191 ACTIONS DU PNSP : DONNEES CROISEES « CYCLES DE LA VIE / FEUX - ETAT DE L'ACTION »

Feux (Difficultés anticipées à 6 mois) :

- **VERT**, aucun souci,
- **ORANGE**, problématique à solution interne au pilote de l'action (*Manque de ressources : Hommes / Temps / Budget*),
- **ROUGE** : Action bloquée à ce jour nécessitant une action interministérielle ou action abandonnée car devenu sans objet.

#priorité_prévention



| | VERT | ORANGE | ROUGE | SANS FEU DONNE A CE JOUR | Total général |
|--|---------------|---------------|--------------|--------------------------|---------------|
| Une grossesse en pleine santé et les 1000 premiers jours garants de la suite | 12 | 3 | 1 | | 16 |
| La santé des enfants et des jeunes | 31 | 17 | 2 | | 50 |
| La santé des adultes de 25-65 ans | 59 | 30 | 9 | 1 | 99 |
| Bien vieillir et prévention de la perte d'autonomie | 21 | 2 | 1 | | 24 |
| Mesures transversales | | 2 | | | 2 |
| Total général | 123 | 54 | 13 | 1 | 191 |
| DGS/SG/DR/DR2 - Vincent Bon-Georges | 64,40% | 28,27% | 6,81% | 0,52% | 100% |

3. CONCLUSION - BILAN PNSP

Cette approche interministérielle, avec la mise en place des « **Mesures Phares** », dans la démarche de prévention en France traduit la volonté du Gouvernement que l'ensemble des ministères puissent contribuer à la prévention en santé et à la promotion, dans tous les territoires et dans tous les milieux de vie.

...

Concernant la mise en œuvre et les résultats du **Plan national de santé publique dit « priorité prévention »**, 99% des 190 mesures qu'il contient ont été totalement ou partiellement mises en œuvre. Initié pour la première fois en France en 2018, ce plan traite de tous les sujets de prévention de façon décloisonnée et selon les différents âges de la vie.

4. CHIFFRES CLES & ACTIONS FORTES

En 5 ans, des progrès décisifs pour la santé des Français auront été accomplis grâce à la mobilisation de tous les acteurs de ce plan sur des sujets comme par exemple :

#GRIPPE

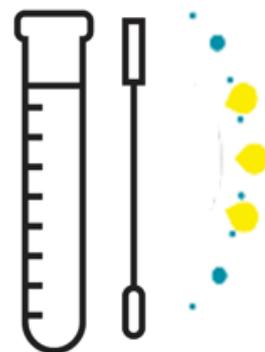
Vaccination contre la grippe généralisée sur l'ensemble du territoire **par les pharmaciens**



#TROD

Un nouvel appel à projet a été lancé en 2021 pour dépister par TROD le VHB en complément des TROD VIH et VHC déjà autorisés : **76 associations ont été sélectionnées** et pourront être financées par l'assurance maladie pour pratiquer ces TROD dès 2022.

Prise en charge des **TROD/Tests Rapide d'Orientation Diagnostique des angines** par l'Assurance maladie





#CANCER DU COL DE L'UTERUS

Dès 2019, les premières invitations, au **nouveau programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus**, par les centres régionaux des dépistages organisés des cancers

#APPLICATIONS

- Création d'une **application smartphone "Santé" personnalisée**
- Intégration du **Carnet vaccination électronique** dans le **DMP** depuis juin 2020



#AGIR POUR BEBE

Création du **site Internet dédié à la santé des 1000 premiers jours** « Agir pour bébé » par Santé publique France



#SPORT / SANTE

Près de **300 maisons labélisées « Sport - Santé »** et plus de **200** autres maisons candidates cette année 2022.

#SANTÉ MENTALE

Premiers secours en santé mentale :

Malgré le contexte sanitaire, il y a eu une reprise importante de l'activité sur la plupart d'universités engagées. Aussi, en 2021, **8 ARS se sont mobilisées** (Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Ile-de-France, Auvergne-Rhône Alpes, Grand Est, Bretagne, Normandie et PACA), de même que 30 universités. Pour une partie d'entre elles, le démarrage de l'action aura lieu en 2022. Au total, de façon cumulée, on dénombre :



- **1485 étudiants formés** aux premiers secours en santé mentale,
- **120 formations** organisées,
- **62 formateurs** accrédités.



#VIEILLIR EN BONNE SANTÉ

Déploiement du **rendez-vous Prévention « jeune retraité »** :

2 Webinaires d'information ont été organisés en octobre dernier pour renforcer l'accompagnement à la mise en œuvre du RDV prévention jeune retraité dans les Centres d'examen de santé.

#VACCINATION NOURRISSON

La réforme en 2018 des **obligations vaccinales du nourrisson a permis d'augmenter significativement la couverture vaccinale** :



. DTP, Coqueluche, Haemophilus Influenzae de type b et Hépatite B :

• **90,5%** versus **84,1%** (*)

. Rougeole (**) :

• **92,2 %** versus **83,4 %** (*)

(*) chez les enfants âgés de 21 mois et nés au premier trimestre **2019** versus chez les enfants, au même âge, nés au premier trimestre **2017**

(**) : 1^{ère} dose



#REDUIRE LA TENEUR EN SEL DANS LE PAIN

Accord avec la **filière « Boulangerie »** pour **réduire la teneur en sel dans le pain** : Le 03 Mars 2022, lors du salon de l'agriculture, les

professionnels du secteur du pain ont signé aux côtés des ministères de l'Agriculture et de la Santé le premier accord collectif sur la réduction de la teneur en sel du pain.

#NUTRI_SCORE

Plus de **700** entreprises se sont mobilisées en France pour apposer le Nutri-Score sur leurs emballages alimentaires. *(Soit 57% des parts de marché)*



#SERVICE SANITAIRE

Plus de **700** référents pédagogiques ont été spécifiquement formés pour accompagner les étudiants en « Service Sanitaire ».



#DAE / Défibrillateurs automatisés externes



250 758 DAE recensés dans la base nationale depuis sa mise en service.

Soit une hausse de près de **66%** des DAE enregistrés dans la base pour l'année 2021.

#LUTTE CONTRE LE TABAGISME

Entre 2014 et 2019, **1.9 million** de fumeurs quotidiens **en moins** (France métropolitaine)

Qui correspond à une **baisse de la prévalence** du nombre de fumeurs quotidiens **de 28.5% à 24%**.



5. UNE GROSSESSE EN PLEINE SANTE & LES 1000 PREMIERS JOURS GARANTS DE LA SUITE

N° de l'Action : 1

Intitulé de l'Action : Généraliser les pratiques de supplémentation en folates pour les femmes enceintes et en désir de maternité à travers des campagnes de sensibilisation des femmes et des professionnels de santé concernés.

Réalisations à date :

DGS/EA - 2021 :

- Elaboration par Santé publique France d'une affiche pour les professionnels de santé afin que les femmes envisageant une grossesse soient incitées à en parler à un professionnel de santé et permettre ainsi une supplémentation au bon moment et un dépliant à leur remettre, afin de les informer des bénéfices de la supplémentation mais aussi sur les recommandations alimentaires, dont les aliments riches en vitamine B9.
- Diffusion de ces documents à l'ensemble des professionnels de santé en juin 2021
- Mise à jour du site mangerbouger.fr en juin 2021
- Publication de l'avis du HCSP sur les recommandations alimentaires des femmes enceintes attendu au 1er trimestre 2022.



Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : 3

Intitulé de l'Action : Mieux repérer les addictions pendant la grossesse (tabac et autres substances addictives) et mieux prévenir les consommations à risque : Améliorer la visibilité des messages sanitaires sur le «zéro alcool pendant la grossesse» sur les bouteilles d'alcool en augmentant notamment significativement la taille du pictogramme «femmes enceintes».

Réalisations à date :

DGS/SP : 2021 :

Mesure suspendue à une concertation avec les filières - Pas d'accord interministériel trouvé à ce stade.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ROUGE**



N° de l'Action : 4

Intitulé de l'Action : Mieux repérer les addictions pendant la grossesse (tabac et autres substances addictives) et mieux prévenir les consommations à risque : Mettre à disposition des auto-questionnaires sur le thème des pratiques à risque « consommation (alcool, tabac, cannabis) - facteurs de vulnérabilités » afin de mieux informer les femmes enceintes sur les risques liés à ces pratiques et de faciliter la communication avec les professionnels de santé dans tous les établissements de santé autorisés à l'activité de soin d'obstétrique (maternités et centres périnataux de proximité) et lors de l'entretien prénatal précoce.

Réalisations à date :

DGS/SP - 2021 : L'EPP est devenue obligatoire à partir de mai 2020 (LFSS pour 2020). Cet entretien fait également l'objet d'un suivi dans le cadre des réformes prioritaires.

Le GT périnatal a poursuivi des travaux en voie de finalisation sur les outils accompagnant les professionnels et le grand public au déploiement de l'EPP sur le territoire national.

En outre, l'EPP a été retenu parmi les orientations nationales 2022 par l'ANFH ; démarrage des travaux en janvier 2022 pour l'élaboration du CDC. S'agissant du DPC, l'EPP a été retenu dans le cadre d'une thématique globale périnatalité - petite enfance – PMI – carnet de santé.

Enfin, la HAS a été saisie d'une demande de recommandations concernant les critères de vulnérabilités des femmes enceintes en vue d'un accompagnement renforcé : cet avis est attendu en 2022

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : 5

Intitulé de l'Action : Mieux repérer les addictions pendant la grossesse (tabac et autres substances addictives) et mieux prévenir les consommations à risque : Inclure dans les 16 temps organisés pour le suivi de la femme enceinte, dont l'entretien prénatal précoce, des messages clés à relayer par les professionnels de santé (en ville, en établissement de santé et dans les réseaux de périnatalité) sur les comportements et environnements favorables à la santé et les informations sur les pratiques à risque (tabac, alcool, cannabis).

Réalisations à date :

DGS/SP : 2021 :

le site 1000 jours – Agir pour bébé de SPF a été lancé en septembre 2020 et la campagne digitale sur les 1000 jours est en cours au dernier trimestre 2021.

Le cahier des charges de l'Expérimentation article 51 sur la mise en place d'un professionnel référent d'une femme enceinte (RéPap) a été publié par arrêté du 27 juillet 2021. Le 1er comité opérationnel

de l'expérimentation a été installé le 16 décembre 2021. Les premières inclusions de femmes dans les 4 territoires expérimentateurs sont prévues courant janvier 2022.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **6**

Intitulé de l'Action : Créer un site internet de référence et mener une campagne de communication afin d'informer la population sur les risques liés à l'exposition aux produits chimiques de consommation courante dans l'objectif de limiter les expositions.

Réalisations à date :

DGS/EA - 2021 :

En 2021, SpF a développé la campagne de communication sous différentes formes : spots télé, radio, capsules sur Internet, affiches, etc. Une campagne spécifique a été réalisée en décembre 2021 avec un spot télé et un article de journal sur les perturbateurs endocriniens. De nouveaux articles sur les thématiques environnementales sur la lumière bleue/lumière artificielle, les UV, le bruit et les piqûres de moustique, le bon usage des produits ménagers a également été intégré.

SPF - 2021 : Mise en ligne du site Agirpoubébé.fr avec changement de dénomination en avril 2021 pour devenir 1000-premiers-jours.fr, en cohérence avec le projet 1000 premiers jours porté par le ministère (Cabinet du secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé). Campagne grand public, avec un volet professionnels (colloque « 1000 jours » réalisé et diffusion d'affiches), de sensibilisation sur la période des 1000 premiers jours faisant la promotion du site et partenariat médias de novembre 2021 à février 2022.

NB : la stratégie adoptée par SpF est de créer plusieurs sites en lien avec les différents âges de la population, il n'y aura pas d'approches strictes par produits mais une approche par situation d'âges intégrant quelques produits (rubrique « en pratique » dans le site 1000 premiers jours qui fournit conseils et astuces, en cliquant sur les pièces et les objets de la maison).

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **12**

Intitulé de l'Action : Expérimenter un parcours de coordination renforcée 0-6 ans santé-accueil-éducation de la première socialisation à l'entrée au CP sur 3 territoires afin de déployer progressivement des coordinations adaptées à chaque territoire permettant entre autres de rendre effective la visite médicale avant 6 ans.

Réalisations à date :

DGS / SP - 2021 :

L'arrêté DGESCO/DGS actualisant le contenu et le calendrier des 3 visites médicales et de dépistage à l'école a été publié le 29 août 2021. Il porte notamment sur le bilan de santé des enfants de 3 à 4 ans.

Pour faciliter la montée en charge quantitative et qualitative du bilan de santé des enfants de 3 / 4 ans réalisé principalement par les PMI à l'école, un protocole national de délégation de tâches entre médecins et infirmières puéricultrices de PMI est en cours de construction et devrait être diffusé en 2022.

En lien avec le rôle des PMI, acteur majeur en matière de santé des enfants de 0 et 6 ans, la 2ème étape de déploiement de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance (SPPE) 2020/2022, via la contractualisation entre les ARS/préfets et les départements, autour d'objectifs partagés permet de remobiliser les services départementaux de protection maternelle et infantile, dont le rapport de Mme PEYRON a mis en évidence les difficultés actuelles.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : 13

Intitulé de l'Action : Prévenir l'obésité chez les enfants, par une promotion renforcée de l'activité physique dans le cadre de l'expérimentation de prévention de l'obésité chez les enfants de 3 à 8 ans, associant Assurance maladie et ministère en charge de la santé, qui sera poursuivie pendant 3 ans et renforcée en complétant le forfait avec la proposition de séances d'activité physique et visant à permettre déjà au médecin traitant de l'enfant de prescrire des consultations diététiques, des bilans d'activité physique ou des consultations psychologiques, en fonction des besoins et de la situation de l'enfant et de sa famille. Le compte rendu du bilan activité physique transmis au médecin lui permettra d'orienter l'enfant et sa famille selon les besoins identifiés.

Réalisations à date :

DGS/EA - Nouvelles données pour l'année 2021 :

La généralisation récente de l'expérimentation « Retrouve ton cap » dans la LFSS 2022

La LFSS 2018 a lancé l'expérimentation dans le Nord et le Pas-de-Calais d'une prise en charge précoce pour des jeunes de 3 à 8 ans à risque de surpoids et d'obésité. Cette expérimentation, intitulée « Retrouve ton cap », prévoit pour ces jeunes un bilan diététique, psychologique, de l'APA, et des consultations de suivi diététiques et psychologiques. Elle a été citée en exemple par le Premier Ministre dans son discours de clôture du CIJOP. La LFSS 2022 récemment votée acte la généralisation de cette expérimentation dans la France entière à l'article 77, et l'élargissement du

public concerné aux jeunes de 3 à 12 ans (contre 8 ans auparavant). Le montant prévu pour cette disposition est de 32M€.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **16**

Intitulé de l'Action : Outre-mer : Priorités nationales supplémentaires : Renforcer l'offre médicale dans les territoires ultra-marins en créant une centaine de postes d'assistants spécialistes « outre-mer » et en améliorant l'attractivité de ce statut (contrats de court-terme de 6 mois à 2 ans, aide à la mobilité et au logement, accompagnement lors du retour dans l'Hexagone...).

Réalisations à date :

DGOS : 2021

- Appartient aux structures locales (EPS, ARS) d'identifier un vivier mobilisable afin de pourvoir les postes créés

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



6. LA SANTE DES ENFANTS ET DES JEUNES

N° de l'Action : **17**

Intitulé de l'Action : Pour une école promotrice de santé, plusieurs vecteurs doivent être combinés pour une action complète, efficace et coordonnée : Dans le projet d'établissement lui-même : Favoriser la généralisation dans tous les établissements les programmes de développement de la promotion de la santé du type : « Aller bien pour mieux apprendre (ABMA) », incluant le développement des compétences psychosociales, en associant l'ensemble de la communauté éducative y compris les parents pour intégrer l'intervention en promotion de la santé en milieu scolaire dans le projet d'établissement. Une charte d'intervention en promotion de la santé en milieu scolaire sera mise en oeuvre à la rentrée 2018 pour veiller à l'éthique des interventions.

Réalisations à date :



DGS/SP - Nouvelles données pour l'année 2021 :

- Action terminée en 2020.
- Cette action sera prolongée avec la prochaine stratégie multisectorielle de déploiement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes (cf. mesure 11 des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie)

DGESCO - Nouvelles données pour l'année 2021 :

*Un premier séminaire inscrit au plan national de formation (PNF) a été organisé en mai-juin 2021 en format distancié en direction des membres des équipes académiques École promotrice de santé (EPSa), avec pour objectif d'accompagner l'impulsion et la mise en œuvre de l'EPSa.

*Deux numéros d'une infolettre à destination des équipes académiques EPSa ont été diffusés, le troisième numéro est prévu pour janvier 2022.

*Elaboration et publication du premier volet d'un guide pédagogique sur le dispositif Petits déjeuners à l'école.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **18**

Intitulé de l'Action : Pour une école promotrice de santé, plusieurs vecteurs doivent être combinés pour une action complète, efficace et coordonnée : Pour une implication citoyenne : généraliser les « ambassadeurs-élèves » de prévention dans l'ensemble des écoles et établissements secondaires dont le rôle est de partager des messages de prévention auprès des autres élèves. L'ambassadeur aura à disposition une mallette pédagogique regroupant différentes outils de prévention (notamment tabac, alcool, nutrition, activité physique, environnement), il sera formé et suivi par les personnes de l'éducation nationale (santé et éducatifs), et sera en lien avec les étudiants en santé en service sanitaire lors de leurs interventions.

Réalisations à date :

DGESCO - Nouvelles données pour l'année 2021 :

*Elaboration en cours d'une fiche repère sur le dispositif des élèves –ambassadeurs suite au travail collectif mené lors du séminaire sur l'École promotrice de santé en mai-juin 2021.

SPF - Nouvelles données pour l'année 2021 : Nous travaillons à un référentiel sur les compétences psychosociales en réponse à une demande de la DGS sur le sujet. 1er séminaire « Développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes : un référentiel pour favoriser un déploiement national » (en partenariat Ministère de la santé et des solidarités, Direction générale de la santé, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)) que nous avons organisé les 14 et 15 décembre 2021. D'autres auront lieu courant 2022. Sortie prévue du référentiel en février 2022. Il sera suivi notamment d'un guide pratique SpF pour la rentrée scolaire 2022-2023, avec priorité sur l'Education nationale.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **19**

Intitulé de l'Action : Pour une école promotrice de santé, plusieurs vecteurs doivent être combinés pour une action complète, efficace et coordonnée : Pour les échanges entre personnels éducatifs, parents et enfants : mettre à disposition des familles des ressources leur permettant de mieux percevoir ce que fait l'école en matière de santé : ces outils seront intégrés dans la "mallette des parents", entièrement revue pour la rentrée 2018.

Réalisations à date :

DGS/ SP : NOV 2019

Fiches finalisées et sur le site Eduscol en octobre 2019

DGESCO : 2018

- Janvier/juin 2018 : élaboration des fiches par la DGESCO
- Juillet - Août 2018 : ajustement des fiches en fonction du retour d'autres ministères (DGCS, DGS)
- Septembre : ouverture du site <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/fr> avec intégration progressive des fiches

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **20**

Intitulé de l'Action : Pour une école promotrice de santé, plusieurs vecteurs doivent être combinés pour une action complète, efficace et coordonnée : Pour renforcer la prévention des addictions : développer les partenariats entre un collège/lycée et une consultation jeunes consommateurs (CJC)

référente située à proximité, par convention, afin de favoriser les actions de prévention collective, les consultations avancées et une meilleure orientation vers la CJC des jeunes en difficulté avec une consommation de substances (tabac, alcool, cannabis...) ou une pratique (écrans, jeux vidéo,...) ainsi que leurs proches.

Réalisations à date :

DGS/SP - Année 2021

Action réalisée en 2019. Des travaux sont prévus en 2022 pour favoriser le conventionnement CJC avec les établissements d'enseignement agricole en lien avec le MAA. En attente retour de l'enquête des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté pour l'année prévu en 2022

DGESCO - Nouvelles données pour l'année 2021 : Pas de courrier adressé aux chefs d'établissement en juin 2021. En revanche, il existe une publication sur la page « Comment aborder la prévention des conduites addictives à l'Ecole » d'Eduscol : <https://eduscol.education.fr/2031/comment-aborder-la-prevention-des-conduites-addictives-l-ecole>. Un modèle de convention est proposé entre une CJC référente de proximité et un établissement d'enseignement scolaire ainsi qu'un lien vers le site « DROGUES INFO SERVICES. FR ».

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **20.1**

Intitulé de l'Action : Permettre aux médecins scolaires de prescrire, à titre préventif, des actes et produits remboursables par l'Assurance maladie et selon cette modalité, aux médecins du travail de prescrire des vaccins.

Réalisations à date :

DSS - Nouvelles données 2021 : Envoi de la Note DSS au DG CNAM précisant les actes de prévention prescrits par les médecins du travail et de l'EN devant être remboursés par l'assurance maladie.

DGT - Données 2021 : La modification de la lettre circulaire du 26 avril 1998 n'a pas pu être menée à son terme pour être validée et publiée. Toutefois, dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le ministère du travail a souhaité inscrire l'action des services de prévention et de santé au travail et de leurs professionnels de santé dans le cadre de la stratégie nationale vaccinale. En ce sens, des courriers (mars et juillet 2021) et instructions (22 décembre 2021) ont été envoyés.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **25.1**

Intitulé de l'Action : Etendre l'éducation à l'alimentation de la maternelle au lycée : des outils pédagogiques pour l'éducation à l'alimentation seront mis à disposition en 2019 pour couvrir tous les âges tels qu'un vade-mecum et une boîte à outils éducative sur le portail « alimentation » du site internet Eduscol et déploiement des classes du goût.

Réalisations à date :

DGESCO - Nouvelles données pour l'année 2021 :

- Elaboration de fiches pédagogiques sur l'éducation à l'alimentation devant être diffusées prochainement sur le site Eduscol
- Elaboration et diffusion d'un guide pédagogique sur le dispositif petits déjeuners à l'école, volet 1, sur le site Eduscol
- Réflexion avec le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) sur la feuille de route conjointe MENJS-MAA P42

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **25.2**

Intitulé de l'Action : Promouvoir des activités physiques et sportives auprès des enfants, des jeunes et des étudiants dans tous les temps éducatifs : A partir de la rentrée 2019, dans le cadre du Plan AISANCE AQUATIQUE « J'apprends à nager dès 4 ans », des expérimentations permettront d'amplifier et d'optimiser l'apprentissage de la natation et ce dès le plus jeune âge. A partir de 2019, des expérimentations permettront de déployer, sur quelques territoires, des « Classes confiance sport » articulant les cours le matin avec la pratique d'APS en après-midi.

Réalisations à date :

DGESCO - Nouvelles données pour l'année 2021 :

- Le MENJS et les 17 fédérations aquatiques parviennent à un consensus sur l'unification des tests scolaire (Attestation Scolaire du Savoir Nager) et fédéral (Sauv'nage) pour convenir d'un test sécuritaire unique à dimension nationale. L'ensemble des tâches du test est adopté ainsi que la dénomination de son attestation « Attestation du Savoir Nager en Sécurité » (ASNS) : le décret et l'arrêté seront prochainement publiés (publication prévue à la fin janvier 2022) (« Art. D. 312-47-2 du code de l'éducation »).

- La DGESCO et la DS co-construisent la définition et la place de l'aisance aquatique dans le parcours de formation des élèves, de la maternelle à la Terminale.
- Un projet de réécriture de la note de service relative à l'enseignement de la natation est engagé et accorde toute sa place à l'aisance aquatique en tant que « première expérience positive de l'eau » : sa publication est prévue pour la fin janvier 2022 et interviendra nécessairement après la publication des textes réglementaires précités. À la suite de la publication du décret et de l'arrêté qui fixent le changement de désignation de l'attestation, la note de service a pour objet de définir les conditions de l'acquisition par les élèves, dès leur plus jeune âge, d'une aisance suffisante pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique. Elle intègre le concept d'aisance aquatique et formalise un continuum d'acquisitions avant l'ASNS. Elle rappelle que l'enseignement de la natation s'opère dans la perspective de la construction des compétences, par la pratique de la natation et des activités aquatiques, compétences définies par le programme de l'éducation physique et sportive (EPS) au fil de la scolarité. Elle définit la réglementation en vigueur et mentionne le cadre réglementaire particulier des bassins mobiles et des bassins intégrés aux établissements. Elle abroge la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans le premier et le second degré
- Un premier séminaire national de formation sur la problématique de l'enseignement du « savoir nager » de la maternelle à la terminale a été organisé en Juin 2021. Il a abouti à la formalisation des problématiques professionnelles qui permettent de construire l'aisance aquatique des élèves et dresse un schéma directeur des plans d'actions académiques pour promouvoir le savoir-nager en fonction des contextes spécifiques aux territoires. Des équipes « projet » académiques sont constituées. Un second séminaire prévu en juin 2022 permettra de soutenir et d'accompagner les mises en œuvre.
- Une enquête sur l'enseignement de la natation en 6ème a été lancée en avril et mai 2021 (4063 établissements répondants) pour identifier particulièrement les modalités pédagogiques de prise en compte des non-nageurs : pour l'année 2017/2018, le taux d'élèves nageurs à la fin de l'année de 6ème est de 92% (pour les établissements pouvant enseigner au moins une séquence de natation, dispositif de soutien inclus).

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



N° de l'Action : **37.1**

Intitulé de l'Action : Protéger les enfants et les adolescents d'une exposition à la publicité pour des aliments et boissons non recommandés : Encourager la mise en place de codes de conduite en s'appuyant sur les nouvelles dispositions de la directive européenne sur les services des médias audiovisuels.

Réalisations à date :

DGMIC / MC - Janvier 2021 : La loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication prévoit désormais que le CSA, d'une part, promeut la conclusion de codes de bonne conduite afin de prévenir l'exposition des enfants aux publicités relatives à des aliments ou boissons dont la présence excessive dans le régime alimentaire n'est pas recommandée et, d'autre part, assure l'évaluation de ce dispositif. A ce titre, la charte signée en 2020 témoigne de l'engagement renouvelé des éditeurs pour la promotion d'une alimentation et de comportements favorables à la santé dans les programmes audiovisuels et les publicités et renforce les pouvoirs confiés au régulateur dans ce domaine. Les signataires se sont en effet engagés à amender la Charte dans l'hypothèse où les résultats de l'évaluation établie sur l'exercice seraient décevants. Le premier rapport d'application de cette nouvelle charte alimentaire interviendra au printemps 2021. Conformément aux engagements souscrits par les acteurs en janvier 2020, ce rapport intégrera pour la première fois une évaluation qualitative et quantitative de l'exposition du public à la publicité alimentaire.

DGMIC - Pour l'année 2021 : Le 21 décembre 2021, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a publié le rapport sur l'application de la Charte alimentaire au titre de l'exercice 2020 (v. synthèse et recommandations en annexe). Ce rapport répond à l'obligation introduite dans l'article 14 de la loi du 30 septembre 1986 par la loi n°2016-1771 du 20 décembre 2016 relative à la suppression de la publicité commerciale dans les programmes jeunesse de la télévision publique qui prévoit que le Conseil « adresse chaque année au Parlement un rapport évaluant les actions menées par les services de communication audiovisuel en vue du respect par les émissions publicitaires qui accompagnent les programmes destinés à la jeunesse des objectifs de santé publique et de lutte contre les comportements à risque et formulant des recommandations pour améliorer l'autorégulation du secteur de la publicité ». Comme le souligne le rapport, l'année 2020, première année d'application de la charte, correspond à un exercice atypique du fait de la crise sanitaire, qui a largement affecté le comportement des annonceurs et conduit les médias à adapter leur organisation et leur programmation.

DGS/EA - 2021 : Le Gouvernement est en attente du bilan annuel de la Charte alimentaire de 2020 du CSA, afin de pouvoir évaluer l'efficacité de cette charte d'engagement volontaire sur la diminution de l'exposition des enfants aux publicités pour des aliments trop gras, sucrés ou salés.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



N° de l'Action : **37.2**

Intitulé de l'Action : Détecter précocement les personnes obèses ou à risque d'obésité par la saisie régulière du poids et de la taille dans le Dossier Médical Partagé-DMP, dès le plus jeune âge : en effet, la probabilité qu'un enfant obèse le reste à l'âge adulte varie, selon les études, de 20 % à 50 % avant la puberté jusqu'à atteindre entre 50 % et 70 % après la puberté.

Réalisations à date :

DGOS - 2020 (DGOS-R4) :

- (DNS, oct. 2020) "Saisie du poids dans le profil médical est au plan pour le 1er janvier 2022"
- (CNAM, communiqué de presse) A juin 2020, 9,3 millions DMP créés.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



N° de l'Action : **37.3**

Intitulé de l'Action : Déployer, d'ici 2022, des expérimentations innovantes en direction de publics ciblés : les enfants de 3 à 8 ans à risque d'obésité (« Mission Retrouve ton cap »), les enfants et adolescents atteints d'obésité sévère (« OBEPEDIA »). Elles donneront lieu à une évaluation afin d'en tirer les enseignements utiles en perspective d'une éventuelle généralisation.

Réalisations à date :

CNAM - MRTC - Année 2021 :

- L'expérimentation s'est terminée au 31 décembre 2020. Dans l'attente du rapport final d'évaluation et dans le cadre d'une mesure transitoire, la prise en charge des enfants déjà inclus ainsi que l'inclusion de nouveaux enfants s'est poursuivie en 2021 dans l'objectif de ne pas perdre notamment la dynamique installée dans les territoires expérimentateurs.
- Le rapport d'évaluation a été rendu comme convenu mi-juin 2021. Les conclusions de l'évaluation ont permis de conforter l'intérêt du dispositif « Mission retrouve ton cap » dans la prévention du surpoids et de l'obésité de l'enfant et ont conduit à recommander sa généralisation à l'ensemble du territoire.
- La généralisation de MRTC a été annoncée dans la LFSS 2022 – article 77. La tranche d'âge des enfants pouvant bénéficier du parcours s'étend de 3 à 12 ans. La prescription de la prise en charge peut être réalisée comme précédemment par le médecin qui suit l'enfant, un médecin de PMI. La loi ouvre la possibilité de prescription par les médecins de l'éducation nationale. La mise en œuvre de la prise en charge sera possible par des centres de santé et des maisons de santé. Les enfants pourront bénéficier d'un parcours comprenant un bilan d'activité physique ainsi que des bilans et consultations de suivi diététique et psychologique.

DGOS - Nouvelles données 2021 : Livraison de l'évaluation de l'expérimentation de la CNAM, MRTC et entrée en phase de généralisation en 2022. Démarrage des inclusions d'OBEPEDIA, septembre 2021.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **38**

Intitulé de l'Action : Mobiliser et accompagner les fédérations sportives, lors des manifestations organisées à tout niveau et plus particulièrement dans le cadre des grands événements sportifs internationaux (Coupe du monde de rugby (2023), Jeux olympiques et Paralympiques (2024), Tournoi des 6 nations, Roland Garros, Tour de France,...) autour de la promotion des comportements favorables à la santé et au bien-être et principalement des quatre grands facteurs de risque de maladies non transmissibles.

Réalisations à date :

DGS/EA - Nov2019 :

Publication de la SNSS le 03/10/2019.

Mesure portée aussi dans le cadre des J.O. de Paris de 2024,

Instruction SNSS prévue au CNP du 06/12/2020 (en partenariat avec la DS)

DS / Nov2019 : Aucun changement pour le moment

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **40.1**

Intitulé de l'Action : Rappeler au grand public l'interdiction de vente aux mineurs de tabac et d'alcool par des actions de communication,

Réalisations à date :

MILDECA - 2021 :

- Transmission par la MILDECA à l'ensemble des préfectures d'un flyer relatif aux interdits protecteurs pour diffusion auprès des débiteurs

-Poursuite du dialogue DGS / MILDECA avec SPF pour finaliser la proposition de rénovation de l'affichage obligatoire relatif à l'interdiction de vente aux mineurs (arrêté ministre prévu au premier semestre 2022)

-Poursuite des projets financés par le Fonds addictions et confiés respectivement au CNCT pour l'interdiction de vente aux mineurs du tabac et à Addictions France pour l'interdiction de vente aux mineurs de l'alcool ; diffusion par Addictions France d'une infographie sur les résultats de l'enquête clients mystère menée en 2021 (9/10 débiteurs de boissons ne vérifient pas l'âge des clients, pourtant mineurs).

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



N° de l'Action : **40.2**

Intitulé de l'Action : Mettre en place des plans de contrôle coordonnés au niveau local, sous l'égide du préfet, et organiser, en partenariat avec le secteur associatif, des opérations de testing permettant d'évaluer le degré de respect de la législation sur un territoire donné,

Réalisations à date :

MILDECA 2021 :

- Poursuite des projets financés par le Fonds addictions et confiés respectivement au CNCT pour l'interdiction de vente aux mineurs du tabac et à Addictions France pour l'interdiction de vente aux mineurs de l'alcool ; réalisation en 2021 d'une enquête clients mystère par chacune des deux associations ; communication sur les résultats de celle du CNCT programmée au 1^{er} semestre 2022.
- Mobilisation par la MILDECA de préfectures dans quatre régions (Martinique, la Réunion, Hauts-de-France et Bretagne) pour l'expérimentation d'un dispositif concerté au niveau territorial pour une meilleure application des interdits protecteurs ; mise en œuvre des projets principalement prévus au premier semestre 2022.
- Transmission en novembre 2021 par la Direction générale de la gendarmerie nationale à l'ensemble des unités d'un vademécum pour le contrôle des débits de boissons, incluant l'infraction de vente aux mineurs.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



N° de l'Action : **40.3**

Intitulé de l'Action : Mobiliser les professionnels de la distribution d'alcool et de tabac. Toutes les enseignes de la Fédération du commerce et de la distribution (19000 points de vente), ainsi que certains groupes de la grande distribution, s'engagent aux côtés du gouvernement pour mieux former leurs salariés, sensibiliser les clients, moderniser l'affichage et renforcer les moyens de contrôle en caisse.

Réalisations à date :

MILDECA -2021 :

- Mobilisation locale des débitants via l'expérimentation pilotée par la MILDECA avec les préfectures de quatre régions
- En attente du nouvel affichage obligatoire (arrêté MSS attendu au premier semestre 2022, sur proposition de Santé publique France) pour relancer sur le sujet de l'interdiction de vente aux mineurs les partenariats engagés avec la FC et la confédération des buralistes.
- Affichage par Pernod Ricard de son intention de se conformer aux recommandations de l'IARD d'affichage sur ses contenants d'un logo – 18 ans. Formation sur l'interdiction de vente aux mineurs des adhérents de la FCD assurée par Prévention et modération.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



N° de l'Action : **44**

Intitulé de l'Action : Investir dans la promotion en santé sexuelle dans une approche globale et positive : Expérimenter dans des régions à incidence forte d'IST (dont une région d'outre-mer) un programme de prévention en santé sexuelle à destination des jeunes avec la mise en place d'une carte donnant un accès gratuit à des préservatifs (PASS préservatif), en s'inspirant des programmes évalués et validés en Grande-Bretagne (C-Card). Chaque année, le dispositif relaiera les campagnes spécifiques de dépistage du VIH, des hépatites virales et des autres IST seront également organisées en région.

Réalisations à date :

DGS/SP - Données 2021

Les actualités liées au développement :

- En avril 2021, lancement de la version guyanaise du site internet
- Renforcement et stabilisation de la chaîne d'approvisionnement des produits en santé sexuelle distribués dans les boîtes
- Partenariat avec l'ESAT Envol de Castelneau le Lez (34) pour la confection et l'envoi des boîtes auprès des jeunes
- Ouverture des commandes auprès de référents, personnes adultes membres d'associations ou infirmeries des collèges et lycées
- Refonte du back-office permettant la gestion du contenu du site internet afin de tenir la charge du nombre croissant de commandes
- Refonte graphique et développement d'une application mobile plus moderne. Sortie prévue sur les stores en février 2022

Approvisionnement en produits de santé sexuelle

- Les grandes marques de préservatifs n'ont pas souhaité s'investir dans un partenariat.

Actualités communication et déploiement

- Deux événements organisés avec l'association Tappage :
 - Le premier a réuni 70 participants, note de satisfaction de 4,6 / 5,
 - Le deuxième : 150 participants, note de satisfaction de 4,8 / 5
- Ateliers dans les collèges et lycées de Bobigny
- Présentation de Tumeplay au point info jeunesse de Gironde
- Partenariat avec Sida Info Service et le CRIPS pour la réalisation de livrets sur la sexualité
- 1er partenariat avec un influenceur Instagram (Noholito) :
 - Multiplication x 100 des visites sur le site
 - Refontes du site internet et du back office décidées pour tenir la charge des visites engendrées par les partenariats avec les influenceurs à venir
- Lancement du compte Tiktok :
 - Plus de 50 vidéos publiées
 - Une vidéo a atteint 1,5 millions de vues

Statistiques

- Nombre de boîtes envoyées : 6000
- Nombre de préservatifs envoyés : 30000
- Nombre d'abonnés sur Instagram : 2055 abonnés
- Nombre d'abonnés sur Tiktok : 28,3K abonnés

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



N° de l'Action : **46**

Intitulé de l'Action : Renforcer la prévention et le repérage précoce des atteintes auditives chez les jeunes. Le repérage des troubles auditifs et la délivrance de conseils de prévention se feront lors de l'examen de santé réalisé entre 15 et 16 ans grâce au redéploiement des 20 examens de santé de l'enfant pris en charge à 100 % par l'assurance maladie. En effet, tous prévus aujourd'hui entre 0 et 6 ans, ils seront répartis entre 0 et 18 ans afin de prendre en compte les problématiques spécifiques de l'enfant puis de l'adolescent.

Réalisations à date :

DGS / SP : Année 2021 :

- Dans le cadre de l'action de communication prévue par le PNSP en matière de bruit: en mars 2020, un kit de communication « lieux festifs » pour rappeler les gestes permettant de protéger son audition dans les salles de concert, festivals, bars a été mis à disposition sur le site du MSS.
- De plus, comme convenu dans la convention DGS/CidB de 2018, le CidB a produit une plaquette d'information sur les risques liés à l'écoute de musique amplifiée à remettre aux jeunes de 15-16 ans par leur médecin à l'occasion de leur visite de santé. La diffusion de cette plaquette auprès des professionnels de santé sera effectuée en 2022.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **47**

Intitulé de l'Action : Proposer systématiquement un accompagnement spécialisé aux jeunes lors de leur passage aux urgences pour cause d'alcoolisation excessive : remise d'une plaquette et intervention brève. Renforcer les équipes de liaison spécialisées en addictologie (ELSA), pour qu'elles aient les moyens d'intervenir spécifiquement sur ce point.

Réalisations à date :

DGS/SP - Données 2020 :

- Projet PREPS non retenu
- AAP du fonds de lutte contre les addictions 2019 : soutien à un projet de protocole de coopération infirmier dans les filières de soins d'urgence « Première consultation d'alcoologie par une infirmière, pour des patients adressés par un service de soins d'urgence pour réduire le délai d'accès aux soins spécialisés »
- Renforcement financier des ELSA acté dans le Ségur de la Santé (10 M€)
- Travaux à reprendre en 2021 en lien avec évaluation projet 2019

DGOS - Données pour l'année 2020 :

Mobilisation importante des ELSA en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire qui sont en première ligne.

Réunions d'échanges régulières avec les représentants de l'addictologie hospitalière dont Elsa France en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire.

Renforcement obtenu dans le cadre du Ségur de la santé de 10 de mesures nouvelles en 2021

Des travaux seront menés en 2021 dans le cadre d'un GT dédié (poursuite des échanges menés en 2020)

En cours : Remontées via la plateforme PIRAMIG d'informations des actions / organisations mises en place dans les établissements de santé (mais données disponibles en janvier-février 2021)

Exploitation des données de PIRAMIG 2020 – Activités 2019 non réalisée à ce jour (données disponibles en janvier-février 2021)

- Mesures nouvelles en 2021 et GT dédié à installer)

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



N° de l'Action : **48**

Intitulé de l'Action : Renforcer l'intervention des consultations jeunes consommateurs sur le territoire, pour des actions de prévention collective « hors le murs » et pour accueillir les jeunes de 11 à 25 ans et leur famille, de manière anonyme et gratuite, lorsqu'ils sont en difficulté avec une consommation de substances (tabac, alcool, cannabis...) ou une pratique (écrans, jeux...) et orientés vers elles notamment par les établissements scolaires avec qui elles formaliseront des partenariats. Ce renforcement des interventions des consultations jeunes consommateurs sera soutenu financièrement par les recettes de l'amende forfaitaire pour usage simple de stupéfiant.

Réalisations à date :

DGS/SP : Données 2021 :

- Renforcement des interventions des CJC intégré dans la réflexion sur les missions-moyens des structures médicosociales en addictologie, en lien avec la mesure Ségur : travaux démarrés au second semestre (2021).

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **51**

Intitulé de l'Action : Réaliser un bilan de santé comprenant un dépistage bucco-dentaire avec des acteurs externes à l'entrée en établissement médicosocial pour chaque enfant ou adolescent en situation de handicap.

Réalisations à date :

DGS/SP - Année 2021 :

Cette mesure a été mise en œuvre que partiellement compte tenu de la crise sanitaire. Des formations pour les professionnels, proposées par l'UFSBD, ont été réalisées :

- Mise en place d'un programme de santé bucco-dentaire ciblant le personnel soignant, les jeunes personnes handicapées et leurs parents dans les Instituts Médico-Educatifs par l'UFSBD en lien avec la Croix-Rouge Française

- Elaboration d'un guide UFSBD sur la santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap
- Intervention de formation des professionnels par l'UFSBD dans les Instituts Médico-éducatifs (IME) - Instituts Médico-Pédagogiques (IMP) - Instituts Médico-Professionnels (IMPRO) - Établissements pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) - Services de soins infirmiers et d'aide à domicile (SSIAD) - La Formation des CSO (Correspondants en Santé Orale)

En ce qui concerne les examens bucco-dentaires : l'envoi des invitations à l'examen bucco-dentaire de l'assurance maladie a été suspendu en 2020 (fermeture des cabinets et reprise privilégiant les urgences) avec de nouvelles invitations début 2021.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **51.1**

Intitulé de l'Action : Dès l'automne 2019, la prise en charge des programmes organisés de dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et du côlon ne relèveront plus du budget des établissements médico-sociaux pour personnes handicapées et relèvera du droit commun de l'Assurance maladie.

Réalisations à date :

DGCS - Données 2020 :

S'articule avec la mise en place d'une expérimentation en 2021, dans plusieurs territoires, de nouvelles règles de financement pour faciliter l'accès aux soins de ville des personnes en situation de handicap accompagnées en ESMS. L'élaboration du cahier des charges est en cours de finalisation.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **54.1**

Intitulé de l'Action : Il est proposé d'expérimenter un parcours de soin coordonné pour les enfants et les adolescents protégés, incluant une prise en charge somatique et psychique précoce, reposant sur la création d'un « forfait annuel » par enfant ou adolescent financé par la sécurité sociale.

Réalisations à date :

DGCS - Données 2020 :

- Juin 2020 : Réunion avec Opusline (évaluateurs externes) pour déterminer les indicateurs de l'évaluation de l'expérimentation
- Novembre 2020 : Finalisation des bilans de santé interactifs et envoi aux structures de coordination (CHU Nantes et les PTA des Pyrénées-Atlantiques et de la Haute-Vienne).

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **54.2**

Intitulé de l'Action : Une plateforme numérique au service du bien-être des jeunes en établissement scolaire agricole : Mettre à disposition de tous les acteurs de l'enseignement agricole une plateforme numérique dynamique (vidéos, témoignages, références scientifiques) d'appui à la mise en œuvre de projets concourant à l'amélioration du bien-être des élèves.

Réalisations à date :

DGER - Année 2021 :

Poursuite du travail sur la plate-forme qui a été mis en suspens sur les premiers mois de l'année 2021 du fait de la mise en place d'actions urgentes à destination des personnels de l'enseignement face à la pandémie et aux besoins à court terme de ces personnels pour faire face notamment au mal être des jeunes dont ils ont la responsabilité. Un travail est en cours sur l'ergonomie de la plateforme.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



7. LA SANTE DES ADULTES DE 25/65 ANS

N° de l'Action : **55**

Intitulé de l'Action : Promouvoir la mise sur le marché d'une offre d'aliments transformés de qualité nutritionnelle améliorée (moins de sel, de gras, de sucre...) à travers un nouvel engagement volontaire des acteurs économiques



Réalisations à date :

DGAL - Nouvelles données pour 2021 :

- Publication de l'avis de l'Anses : février 2021.

- Présentation du nouveau dispositif aux parties prenantes : juillet 2021.
- Appel à candidatures pour le comité scientifique : septembre-novembre 2021.

DGS / EA - Nouvelles données pour l'année 2021 :

- Publication du rapport d'expertise de l'Anses sur les seuils de reformulation en janvier 2021
- Publication du nouveau référentiel des accords collectifs en septembre 2021 après une présentation aux parties prenantes
- Constitution d'un comité d'experts chargés d'évaluer les dossiers d'accords collectifs

DGS - 2022 :

- 03 Mars 2022 : Lors du salon de l'agriculture, les professionnels du secteur du pain ont signé aux côtés des ministères de l'Agriculture et de la Santé le premier accord collectif sur la réduction de la teneur en sel du pain.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **55.1**

Intitulé de l'Action : Réduire la consommation de sel de 30 % d'ici 2025 (engagement de la France auprès de l'OMS). Pour le pain, qui représente de l'ordre de 25 % de l'apport en sel quotidien des Français, une réflexion sera engagée dès 2019 avec les professionnels afin de déterminer le taux cible et les actions à conduire pour y parvenir,

Réalisations à date :

DGAL - Année 2021 : Un accord a été trouvé avec l'ensemble des professionnels du secteur de la boulangerie, pour des seuils maximaux en sel selon différentes catégories de pain et différentes échéances, ainsi que sur les modalités de suivi et de contrôle des engagements. La signature de l'accord pourra intervenir au premier trimestre 2022, a priori lors du Salon international de l'agriculture 2022, pour acter l'engagements des professionnels.

DGS/EA - 2021 : Finalisation de l'accord collectif sur la quantité de sel dans le pain avec la filière de la boulangerie : fixation des seuils pour les différentes catégories de pains ainsi que les modalités d'évaluation des engagements.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **55.2**

Intitulé de l'Action : Promouvoir les nouvelles recommandations nutritionnelles (Anciennement : "Promouvoir les nouveaux repères nutritionnels") : Permettre à tous les Français de connaître les bons réflexes alimentaires pour leur santé en actualisant, dès 2019, le site manger-bouger et la fabrique à menu pour faciliter la mise en œuvre par tous des nouvelles recommandations alimentaires, activité physique et sédentarité

Réalisations à date :

DGS/EA - Nouvelles données 2021 :

Pour les personnes âgées : publication du rapport du HCSP pour les nouvelles recommandations concernant les personnes âgées

Pour les enfants : publication des nouvelles recommandations par Santé publique France en octobre 2021 pour les enfants de 0 à 3 ans sur la base des travaux de l'Anses et du HCSP ; en attente de la publication des recommandations par Santé publique France pour les enfants de 4 à 17 ans.

Pour les femmes enceintes et allaitantes : publication de l'avis du HCSP prévu en janvier 2022

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **55.3**

Intitulé de l'Action : Augmenter les fibres, réduire les quantités de sel, sucres, gras dans les aliments de consommation courante par un engagement ferme des acteurs économiques dès 2020 et promouvoir le Nutri-Score, afin d'améliorer la qualité nutritionnelle de tous les aliments transformés en favorisant les démarches volontaires des professionnels.

Réalisations à date :

DGAL - Année 2021 : Vos nouvelles données pour l'année 2021 : Publication de l'avis de l'Anses : février 2021.

Présentation du nouveau dispositif aux parties prenantes : juillet 2021.

Appel à candidatures pour le comité scientifique : septembre-novembre 2021.

DGS/EA - 2021 :

Pour l'amélioration de la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire :

Publication en septembre 2021 du nouveau référentiel des accords collectifs afin d'encourager les engagements volontaires de reformulation sur la base des travaux d'expertise de l'Anses sur les seuils de reformulation (publié en janvier 2021) ;

Constitution du comité d'experts d'évaluation des accords collectifs.

Pour la promotion du Nutri-Score :

Poursuite des travaux dans le cadre de la gouvernance transnationale du Nutri-Score avec le lancement du comité de pilotage et du comité scientifique dont les premiers travaux sur l'algorithme sont attendus en 2022 ;

Publication en février 2021 du bilan à 3 ans du Nutri-Score démontrant l'engagement progressif et dynamique des opérateurs ;

Attente du dernier bilan annuel 2021 du déploiement du Nutri-Score réalisé par l'Oqali

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **56**

Intitulé de l'Action : Mieux informer les consommateurs sur la qualité nutritionnelle des aliments transformés vendus en vrac et non préemballés ne disposant pas d'étiquetage nutritionnel et en restauration collective et commerciale par l'adaptation du Nutri-Score.

Réalisations à date :

DGS/EA - Nouvelles données 2021 :

-Lancement des réunions de concertation avec les parties prenantes sur l'extension du Nutri-Score aux denrées non préemballées et vendues en vrac.

- Lancement des expérimentations sur l'application du Nutri-Score en restauration commerciale

- Poursuite de l'élaboration des outils sur l'extension du Nutri-Score en restauration-hors foyer avec les lauréats des appels à projets: guide méthodologique, d'un tableau avec des coefficients de rendement à la cuisson et des facteurs de comestibilité, d'un questions/réponses scientifiques et techniques et d'un tableur de calcul. Ces outils devraient être publiés courant 2022.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **56.1**

Intitulé de l'Action : Permettre à tous de bénéficier d'une restauration collective de qualité en toute transparence : assurer la montée en gamme de la restauration collective par un approvisionnement de 50 % de produits bio, durables et de qualité d'ici 2022 et promouvoir le Nutri-Score dans ce secteur,

Réalisations à date :

DGAL - Année 2021 :

- Mise en place d'une mesure du plan de relance (50M€) pour favoriser l'investissement en équipements et la montée en gamme de la restauration collective dans les cantines des petites communes.
- La loi Climat et résilience le 22 août 2021 renforce les objectifs avec notamment l'extension de la mesure à toutes les restaurations collectives à compter de 2024 et l'ajout d'un objectif spécifique de 60% de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons.
- Estimation des taux atteints toutes restaurations collectives en 2019 : 11 à 15% de produits durables et de qualité dont 5 à 10% de produits biologiques, avec une forte hétérogénéité selon les secteurs (secteur scolaire public plus avancé et secteur médical et médico-social le moins avancé).
- Mise en ligne de la plateforme gouvernementale « ma cantine » pour l'accompagnement des opérateurs en février 2021
- Impact notable de la crise Covid sur le secteur de la restauration collective (fermeture des restaurants par intermittence, application de mesures sanitaires et jauges, etc.)

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



N° de l'Action : **56.2**

Intitulé de l'Action : Organiser des 2020 la journée nationale « Les Coulisses de l'alimentation » sur le modèle des Journées du Patrimoine où les professionnels de l'alimentation proposeront un large choix d'événements pédagogiques et de découverte au public (journées portes-ouvertes, dégustations, visites dans les centres de formation, organisation de conférences et de débats).

Réalisations à date :

DGAL - Données 2021 : Pas de travaux engagés en 2021 en raison de la pandémie

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



N° de l'Action : **57.1**

Intitulé de l'Action : Nouvelle dénomination en deux parties :

. Dans chaque département, d'ici 2023, valorisation dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT) : MA/DGAL

. Mise en place des chartes « collectivités et entreprises actives du PNNS » avec colloque annuel : MSS/DGS/EA

(Anciennement : "Promouvoir et partager au niveau national les actions locales innovantes, sources de créativité : dans chaque département, d'ici 2023, ces initiatives seront valorisées dans le cadre des projets alimentaires territoriaux (PAT) et des chartes « collectivités et entreprises actives du PNNS » et un colloque annuel sera organisé"),

Réalisations à date :

DGAL - Année 2021

- Edition 2020-2021 de l'appel à projets national du PNA lancé en 2 sessions (1er décembre 2020 / 15 janvier 2021 puis 1er mars 2021/15 avril 2021) : 151 PAT émergents lauréats avec un financement de 100 000 max sur 3 ans par projet.
- Mise en place d'une mesure dédiée du plan France Relance pour accompagner les PAT dans la mise en œuvre de leur plan d'actions opérationnel : à fin décembre 2021, plus de 600 projets sont acceptés, l'enveloppe de 77 M€ est engagée à plus de 80%.
- Au 31 décembre 2021, 333 PAT sont reconnus par le ministère en charge de l'agriculture et 98 départements sur 101 ont au moins un PAT sur leur territoire.
- Les travaux de réflexion pour la mise en place d'une gouvernance nationale des PAT ont débuté au 2ème semestre 2021 (réunion le 19/11/2021)

DGS/EA - Nouvelles données pour l'année 2021 :

- Lancement en mai 2021 du site internet « Réseau d'acteurs PNNS » <https://www.reseau-national-nutrition-sante.fr/>, destiné aux acteurs du PNNS dont les ARS, les entreprises et collectivités a été lancé en mai 2021 (dans le cadre d'une convention avec le CNAM-ISTNA) afin de valoriser et de mutualiser les actions en nutrition des signataires des chartes PNNS. Il est un lieu d'échanges permettant aux acteurs de s'informer, de se former et d'agir en nutrition. Les bonnes pratiques seront alors mises en avant afin d'apporter des exemples de projets en nutrition mis en place en France et de servir d'inspiration aux prochains projets innovants de demain. Il valorisera également les outils porteurs du logo PNNS.

Signature par M. Véran et le président de l'AMF des Chartes Collectivités actives du PNNS début 2021. - P113

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **57.2**

Intitulé de l'Action : Etendre l'obligation de don des invendus alimentaires à la restauration collective et aux industriels et favoriser les dons pour les filières agricoles : dès 2019, la restauration collective et les industries agro-alimentaires seront actrices de la lutte contre le gaspillage alimentaire et seront amenées à organiser des dons alimentaires aux associations,

Réalisations à date :

DGAL - Année 2021 : Les principaux jalons de cette mesure ont été atteints entre 2019 et 2020.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **60**

Intitulé de l'Action : Passer progressivement du forfait d'aide au sevrage de 150 € par an et par assuré à un remboursement normalisé (prise en charge de droit commun) des substituts nicotiniques, pour tous les assurés, pour une meilleure accessibilité et une harmonisation des prix sur le territoire, réduisant les inégalités d'accès aux traitements.

Réalisations à date :

DGS/SP - Année 2021 :

- Action réalisée et clôturée

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **60.1**

Intitulé de l'Action : Développer la pratique d'activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladies chroniques : A partir de 2019, dans le cadre des parcours « pertinence et qualité » mis en place dans la stratégie « Ma Santé 2022 », le ministère de la santé travaillera avec la HAS, l'INCa et la CNAM à l'élaboration d'un parcours optimisé, global, pour les femmes opérées d'un cancer du sein incluant notamment de l'activité physique adaptée.

Réalisations à date :

DGS/SP : Données reçues en Janvier 2021 :

- Pour votre information, publication du Décret n° 2020-1665 du 22 décembre 2020 relatif au parcours de soins global après le traitement d'un cancer,
- L'arrêté est en cours de signature,
- Et l'instruction aux ARS pilotée DSS est en cours de finalisation après remarques des ARS revues DSS DGOS DGS, et en attente retour INCa, CNP visé 8 janvier

DGS/SP - Nouvelles données pour l'année 2021 :

Instruction relative à la campagne de financement 2021 des programmes de dépistages organisés des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus aux ARS en date du 27 janvier 2021.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **60.2**

Intitulé de l'Action : Renforcer la prescription d'activité physique adaptée par les médecins : D'ici à 2021, une plateforme en ligne permettra à chacun de repérer les offres d'APS et d'APA orientées vers les différents publics atteints de pathologies chroniques et proposées sur le territoire national.

Réalisations à date :

DGS/EA : Année 2021 : Le ministère des solidarités et de la santé et le ministère chargé des sports ont fait le choix de ne plus créer une plateforme nationale digitale afin de faciliter la recherche des « Maisons sport-santé » et des offres d'activité physique adaptée (APA) sur le territoire national, car les coûts d'une telle plateforme sont très élevés.

Les ARS et les DRAJES (ex-DRJSCS) ont créé des plateformes régionales de très bonne qualité, la décision qui a été prise est celle de mettre en place un groupe de travail pour l'élaboration d'un cahier des charges des plateformes régionales en vue de leur harmonisation.

Une première réunion s'est tenue début février 2021, 2 à 3 réunions de travail sont prévues au total, les travaux devront reprendre début 2022.

Une articulation de ses travaux avec les travaux sur la mise en place d'une plateforme des maisons sport santé est nécessaire. Un AMO a été lancé en novembre 2021 par la Direction des sports.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



N° de l'Action : **60.3**

Intitulé de l'Action : Labelliser les maisons sport-santé : En 2019, 100 maisons Sport-Santé seront identifiées sur le territoire national, une charte d'engagement permettra d'accompagner et de suivre ces nouveaux espaces en proximité et au bénéfice des populations.

Réalisations à date :

DGS/EA - Nouvelles données 2021 :

- Il est prévu un appel à projets par an afin d'atteindre la cible d'au moins 500 maisons sport-santé.
- Objectif 2019 : 101 maisons sport-santé prévues (1 par département) ; à la suite de l'AAP, 138 structures ont été reconnues comme « Maisons Sport Santé ».
- Une communication conjointe des deux ministères a accompagné l'annonce du 14 janvier 2020 des lauréats 2019.

- Un deuxième appel à projets « maisons sport santé » a été lancé en 2020 et a permis la reconnaissance de 149 nouvelles structures comme MSS, avec un total de 287 MSS à la suite des deux premiers appels à projets.
- Une communication conjointe des deux ministres a accompagné l'annonce du 22 mars 2021 des lauréats 2020, lors d'un déplacement dans une MSS francilienne.
- Un 3ème appel à projets a été lancé en juillet 2021.
- 268 dossiers de candidature ont été déposés avant la date limite, de 15 septembre.
- Examen des dossiers de candidatures au niveau régional 15 octobre – 30 novembre 2021 : analyse des dossiers de candidature par les ARS et les DRAJES territorialement compétentes et remontée de ces analyses au niveau national.
- Comité de programmation national : Décembre 2021 : analyse des dossiers de candidature par le comité de programmation national après avis commun des ARS et des DRAJES territorialement compétentes et analyse / instruction complémentaire au niveau national de dossiers spécifiques et avec implantation plurirégionale.
- Annonce des lauréats Janvier 2022
- Dans le cadre de l'accompagnement des lauréats, une réunion de partage d'expérience de l'ensemble des gestionnaires des MSS référencées sera organisée en 2022.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **66**

Intitulé de l'Action : Susciter des engagements volontaires des industriels et des distributeurs pour substituer, dans les produits de consommation courante, les substances pouvant présenter des propriétés de perturbation endocrinienne, informer les consommateurs par la diffusion de **messages de prévention ou par un étiquetage par exemple.**

Réalisations à date :

DGCCRF - Pour l'année 2021 : Du fait des nouvelles obligations issues de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi « AGEC », relative aux obligations d'affichage de la présence de perturbateurs endocriniens (articles 13 & 14 de la loi) dont le pilotage est assurée par le MTE et dont les textes d'application sont en cours d'élaboration, ainsi que de la nécessité de disposer de la liste des substances PE, la table ronde visant à susciter des engagements volontaires des professionnels n'a pas été organisée à ce stade.

DGPR - Année 2021 :

• Sur le volet étiquetage/information du consommateur :

En février 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a été promulguée et prévoit dans son article 13-II que les metteurs sur le marché de produits fournissent aux consommateurs, dans un format ouvert et accessible à tous, des informations sur la présence de perturbateurs endocriniens

avérés et présumés dans les produits, et de perturbateurs endocriniens suspectés dans certaines catégories de produits qui présentent un risque d'exposition particulier. Le décret d'application associé à cet article de loi a été piloté par la DGPR en lien avec la DGS et a été publié le 25 août 2021 (après consultation des parties prenantes et ministères concernés, notification à la Commission européenne et passage au Conseil d'Etat). La DGPR, en lien avec la DGS est en train de finaliser les 2 arrêtés appelés par le décret : l'un pour lister les substances « perturbateurs endocriniens », l'autre pour préciser les modalités d'information du consommateur.

Par ailleurs, au niveau européen, les discussions progressent sur le sujet de l'introduction d'une définition des perturbateurs endocriniens dans le règlement transversal CLP (relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage). Une fois cette définition adoptée, un étiquetage permettant de mettre en évidence le caractère perturbateur endocrinien des produits sera mis en place. La DGPR, la DGS et l'Anses sont très mobilisés sur ce sujet prioritaire.

• Sur le volet messages de prévention : Santé publique France a mis en place, en septembre 2019, le site Agir pour bébé qui donne des conseils aux futurs et jeunes parents pour créer un environnement favorable au développement de l'enfant, et notamment pour réduire l'exposition aux produits chimiques dont les perturbateurs endocriniens. La DGPR a versé une contribution spéciale à SpF pour que l'Agence poursuive ses travaux de mise en place d'une campagne de communication. Cette campagne de communication « mass media » a commencé en 2021. Par ailleurs, le site internet a évolué pour prendre en compte les 1000 premiers jours (et a été renommé « 1000 premiers jours »). La DGPR, en lien avec la DGS, prépare un sondage grand public (pour 2022) sur les perturbateurs endocriniens afin de mesurer le degré d'information des citoyens sur le sujet et ainsi adapter les messages de prévention.

• Sur le volet susciter des engagements volontaires : Il n'y a pas eu de table ronde en 2021. Par contre, la DGPR a commencé à travailler avec la Commission européenne sur l'organisation de la 4ème édition du forum de l'UE sur les perturbateurs endocriniens. Cet événement aura lieu les 12 et 13 mai 2022 et sera adossé à une conférence ministérielle sur les produits chimiques que la DGPR prépare, dans le cadre de la Présidence française de l'UE, en lien avec les ministères et parties prenantes concernés.

DGS/EA - 2021 :

- Information du public sur la présence de substances PE dans les produits de consommation : mise en œuvre de l'article 13-II de la loi AGECE et des textes d'application (publication du décret en août 2021 et élaboration des projets d'arrêtés), les dispositions seront applicables 6 mois après la publication des arrêtés à partir de septembre 2022.

- Sensibilisation des publics vulnérables et messages de prévention : mise en ligne en septembre 2021 du site internet « 1000 premiers jours » (qui remplace le site « agir pour bébé » et couvre désormais la période de la conception jusqu'au deux premières années de vie) et lancement d'une campagne d'information auprès des professionnels de santé et du grand public (qui se poursuivra jusqu'en 2022) avec communications spécifiques sur les PE (actualisation de la page du site sur les PE, campagne média avec vidéos diffusées à la TV, article de presse notamment dans 20 minutes).

- Substitution des substances PE et engagements des industriels : la substitution des PE a été intégrée à des appels à projets comme l'appel à projet « Résilience » lancé dans le cadre du plan France relance et des actions de sensibilisation des acteurs économiques sont en cours, auprès des pôles de compétitivité, des centres techniques industriels (CTI) et de certains centres de recherche et développement (R&D). Dans le cadre d'une initiative lancée par l'ECHA, l'Ineris a décidé d'organiser un

workshop dédié à la substitution dans le secteur du textile. L'Ineris a créé un site internet d'information dédié au sujet de la substitution qui met à disposition des informations fournies par les entreprises sur les alternatives disponibles pour trois familles de substances PE : les bisphénols, les phtalates, les alkylphénols éthoxylés et prochainement sur les substances poly et perfluorées (PFAS).

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **76.1**

Intitulé de l'Action : Développer la pratique d'activités physiques et sportives en milieu professionnel : A partir de 2019, promotion des conciergeries sportives dans les entreprises et dans les administrations (offre de services sportifs clé en main aux salariés et agents).

Réalisations à date :

DGS EA : 18/06/2019 :

- Plan "Héritage" J.O. 2024 : Avec des actions qui porteront sur l'activité physique en entreprise.

Info' EA : Nov2019 :

- Fait partie des mesures SNSS (publiée début octobre 2019)

Info DS - Juillet 2019 :

- Une réunion de travail avec la DGT programmée début juillet 2019
- Echanges avec des acteurs et collectivités mobilisés sur ce dispositif

Info DS - Nov. 2019 :

- Suite des travaux de la DITP avec les AC "Sports, Santé, Travail, Comptes publics et Environnement"
- Travaux et échanges en cours avec la DSS pour trouver des solutions, sur ce sujet, pour les entreprises qui n'ont pas de C.E.
- Projet Concierge : Projet en cours (en attente sur points d'évolutions)

DGT : NOV 2019

- Ne peut porter cette action car c'est une action liée à DS, mais la DGT est d'accord pour participer aux GT auprès de la DS

DS : Pour 2021

- NSP

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**



N° de l'Action : **91**

Intitulé de l'Action : Former 80 % de la population aux gestes de premiers secours. Un travail interministériel piloté par le ministère de l'Intérieur, en concertation avec tous les acteurs, sera mené d'ici fin 2018, afin d'en établir les modalités d'application. Une attention particulière sera apportée aux formations pour les jeunes générations, en fonction de leur âge : premier degré (dispositif « apprendre à porter secours), second degré (classe de sixième : "gestes qui sauvent" et classe de troisième : prévention et secours civique de niveau 1 « PCS 1 »), enseignement supérieur : « rattrapage » des étudiants non formés au PCS 1 et mise à jour des connaissances de ceux déjà formés. Cette mesure sera accompagnée d'un accès facilité aux défibrillateurs automatisés externes sur l'ensemble du territoire par une géolocalisation accrue.

Réalisations à date :

DGS VSS - JANV 2021 :

- Depuis l'ouverture de la base de données GéoDAE, 21 905 DAE ont été recensés dans la base nationale.
- Afin d'accélérer le recensement des DAE dans la base nationale, la possibilité d'une déclaration par le mainteneur au bénéfice de l'exploitant du DAE a été rendue possible via l'introduction d'une mention dans le contrat de maintenance.

Pour la DGEISIP : Année 2021

Ces données ont été recueillies lors de l'enquête réalisée auprès des services en 2020.

Les services de santé universitaires assurent un volant d'actions de prévention parmi lesquelles figurent les formations aux gestes qui sauvent.

Ces formations s'intègrent dans des programmes globaux :

- la sensibilisation aux gestes qui sauvent en lien avec les étudiants en service sanitaire en santé, dans l'objectif d'inciter les étudiants à se former et à devenir des citoyens informés et responsables ;
- La formation à la réduction des risques des associations étudiantes et des organisateurs d'événements festifs pour lesquels la formation aux 1ers secours est requise ;
- La formation des étudiants relai-santé ;
- La formation aux 1ers secours s'inscrit également dans des programmes de prévention thématiques : ex, comprendre et agir sur les conduites addictives.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**



N° de l'Action : **93**

Intitulé de l'Action : Introduire en France une formation aux premiers secours en santé mentale. Il s'agit d'apprendre à savoir réagir face à une détresse psychique : entrer en contact, soutenir et orienter. Déjà mis en oeuvre dans 20 pays, les premiers secours en santé mentale sont inspirés du programme « mental health first aid ». Il s'agit de former la population pour mieux connaître et repérer les troubles psychiques et connaître la conduite à tenir en cas de problème ou de crise. Un projet pilote de formation sera conduit auprès d'une population étudiante, dans une logique d'aide par les pairs. Il sera articulé avec les travaux de la conférence nationale de prévention étudiante.

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGS/SP : 1er semestre 2018 : Travail avec les opérateurs du projet (Santé mentale France, INFIPP et UNAFAM) pour coordonner les actions

Coordination avec DGESIP pour définir les contenus du projet

Premières formations des instructeurs débutées (dernier trimestre 2018)

Traduction du manuel et des outils de formation de l'anglais vers le français (dernier trimestre 2018)

DGS/SP : Novembre 2019

Finalisation des outils pédagogiques traduits de l'anglais et adaptés au contexte français (notamment relecture du manuel par des experts) 1er et 2ème trimestres 2019

Organisation de formations tests pour tester les outils pédagogiques et les valider (3ème trimestre 2019)

Identification des formateurs à former dans les 4 universités (Sorbonne, Nancy, Bordeaux, Clermont Ferrand) et formations prévues au 4ème trimestre 2019

Conventions passées entre les ARS et les universités ou avec PSSM France, plans de formation élaborés

Une douzaine de secouristes formés dans chaque université au 31/10/2019

Objectif 2020: doubler le nombre d'universités engagées dans le projet

DGS/SP : Décembre 2019

En 2020, 119 nouveaux secouristes ont été formés

En cumul, depuis le démarrage du projet en milieu universitaire, le nombre de formateurs s'élève à 14 et de secouristes à 149. Le déploiement des formations en 2020 a été très impacté par la crise sanitaire et les confinements. En effet les modalités pédagogiques nécessitent du présentiel. De fait les nouvelles universités (SSU) ont rencontré des difficultés pour travailler sur l'écosystème (choix des formateurs, contact des étudiants, identifications des ressources d'aide sur lesquelles les secouristes peuvent s'appuyer.)

Néanmoins la volonté des services de santé universitaire est réelle : en atteste une enquête réalisée par la DGESIP en juillet 2020, qui a établi une forte montée de la demande en santé mentale. Sur 57 universités répondantes à l'enquête 30 ont déclaré vouloir déployer le programme PSSM.

PPSSM France travaille à une adaptation des formations à distance

Pour la DGESIP 2019 :

Construction du projet dans une dimension interministérielle MSS-MESRI en lien avec les acteurs associatifs. Les éléments calendaires de mise en œuvre, du deuxième semestre 2018 à 2022, sont déterminés.

DGESIP - Déc2020 :

L'animation nationale des réseaux et acteurs intervenants sur le champ de la santé mentale des étudiants a connu 2 temps forts par la réunion de la conférence de prévention en janvier et en novembre 2020 avec une conférence spécifique à la santé mentale ayant pour objet de repérer les étudiants en souffrance et de rendre plus lisible les dispositifs d'accompagnement existants. Cette animation nationale a permis de faire émerger des propositions émanant des acteurs de la santé des étudiants et de favoriser la connaissance réciproque des réseaux.

Les formations en présentiel ont été stoppées en 2020 en raison des 2 confinements et de la fermeture prolongée des universités. Une enquête nationale est menée en 2020 afin de connaître les perspectives de déploiement dans les universités. Elle montre que 72 % des universités souhaitent mettre en place le dispositif PSSM

DGS/SP - Année 2021 :

Malgré le contexte sanitaire, il y a eu une reprise importante de l'activité sur la plupart d'universités engagées. Aussi, en 2021, 8 ARS se sont mobilisées (PDL, NA, IDF, ARA, GE, Bretagne, Normandie, PACA), de même que 30 universités. Pour une partie d'entre elles, le démarrage de l'action aura lieu en 2022. Au total, de façon cumulée on dénombre :

- 1485 étudiants formés aux premiers secours en santé mentale.
- 120 formations organisées.
- 62 formateurs accrédités.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : **Former les étudiants aux premiers secours en santé mentale**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **SECURITE SANITAIRE**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **102**

Intitulé de l'Action : Réaliser, au moins une fois par an, un bilan de santé afin de repérer les besoins de soins courants, dont ceux en santé bucco-dentaires, de dépister les facteurs de risques et de réaliser des actions de prévention et promotion de la santé (alimentation, sédentarité, vaccinations, dépistages organisés, santé sexuelle...).

Etape Projet de la Mesure : **CONSTRUCTION & PLANIFICATION DE LA MESURE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGCS : Juin

- DIFFICULTE en "NON FAIT" et FEU en VERT (En Juin)
- En décembre 2018 : Première réunion inter-DAC sur le sujet prévue fin juin 2018
- Remise au Parlement du rapport relatif à l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de précarité élaboré à la demande du Gouvernement par Madame Marianne CORNU-PAUCHET et le Docteur Philippe DENORMANDIE.
- Action réaffirmée dans le cadre du CIH d'octobre 2018.

DGCS - Nouvelles données 2020 :

Mise en place d'une expérimentation en 2021, dans plusieurs territoires, de nouvelles règles de financement pour faciliter l'accès aux soins de ville des personnes en situation de handicap accompagnées en ESMS. L'élaboration du cahier des charges est en cours.

DGCS - Nouvelles données 2021 :

NSP

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**

Intitulé de la mesure Phare : **Mieux prendre en compte les besoins de santé des personnes en situation de handicap**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **OFFRE DE PREVENTION**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **104**

Intitulé de l'Action : Informer les patients sur l'accessibilité du cabinet du professionnel de santé en enrichissant l'outil Ameli.fr avec cette donnée. Augmenter le nombre de lieux de soins adaptés à la prise en charge des personnes en situation de handicap, notamment les consultations dédiées.

Etape Projet de la Mesure : **CONSTRUCTION & PLANIFICATION DE LA MESURE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

CNAM - Janvier 2021 (pour l'année 2020)

- Partenariat en cours avec APF-France Handicap pour expérimenter un annuaire national en ligne sur l'accessibilité des lieux de soins porté par une démarche multi-partenariale (santé.fr, France assos. Santé, APF-France Handicap, Ordre national de médecins...)
- Partenariat avec Handidactique pour utiliser le questionnaire Handifaction comme outil d'amélioration de l'accès aux soins et baromètre qualité (action retenue dans le cadre de la « Mission déléguée 32 » relative aux nouveaux modes d'accompagnement des publics en situation de handicap, maladie et fragilité).

CNAM - Pour l'année 2021 :

- NSP

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ROUGE**

Intitulé de la mesure Phare : **Mieux prendre en compte les besoins de santé des personnes en situation de handicap**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **OFFRE DE PREVENTION**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **L'offre sanitaire et médico-sociale au service de ma santé**

N° de l'Action : **104.1**

Intitulé de l'Action : Augmenter le nombre de personnes en situation de handicap pratiquant une activité physique et sportive : L'adoption, en 2019, de la stratégie Sport et Handicap va permettre de soutenir le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans une logique inclusive. Elle précisera les objectifs en termes de pratique sportive et de performance.

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DS - Pour 2019 :

- Refonte du handiguide des sports (avec appui DITP) : 3ème COPIL le 27 juin - Travaux de refonte de l'outil au plan structurel quasi finalisés - Plan de communication à lancer fin juin et formation des acteurs à compter de la rentrée sportive.

DGCS - Pour 2019 :

- Réalisation d'une enquête sur la pratique des activités physiques et sportives dans les établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes handicapées

DGCS - Pour 2020 et 2021 :

- NSP

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : **La santé par l'activité physique et sportive,**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **106**

Intitulé de l'Action : Organiser annuellement en région des campagnes spécifiques de dépistage du VIH, des hépatites virales et des autres IST.

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGS/SP : 18/6/19

- Projet de cahier des charges en cours de finalisation pour cet été
- Crédit FIR validé

DGS/SP - NOV 2019

Une campagne annuelle de dépistage est menée sous l'égide de la DGS, et mise en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS). L'action prévue est la réalisation dans chaque région d'une semaine du dépistage des IST et des hépatites virales, adaptée à la situation épidémiologique régionale, afin de :

- Faire connaître les enjeux du dépistage précoce et répété du VIH, des IST et des hépatites virales auprès du grand public ;
- Inciter au dépistage des publics très exposés au risque d'IST et ceux qui restent éloignés des dispositifs de dépistage mis en place ;
- Réduire les retards au dépistage du VIH, des IST et des hépatites virales ;
- Améliorer la visibilité des structures/lieux de dépistage ;
- Créer une dynamique de long terme entre les acteurs de la prévention et du dépistage sur les territoires, y compris les professionnels de premier recours. Cette dynamique devra favoriser le développement régional d'approches innovantes en matière de dépistage ciblé, adaptées aux contextes épidémiologiques des territoires.

Afin d'accompagner les ARS dans l'organisation de la campagne régionale de dépistage du VIH, des hépatites virales et des autres infections sexuellement transmissibles, dès 2019, un cahier des charges national et les outils d'aide à l'organisation ont été transmis aux ARS par note d'information du 5 juillet 2019. Des crédits FIR sont alloués à toutes les ARS pour mettre en place la campagne de dépistage, qui sera renouvelée chaque année.

Mise à disposition des outils de communication par Santé publique France, diffusion d'une campagne télé du 21 novembre au 1er décembre 2019

DGS/SP - 2020 :

- Les campagnes 2020 ont été annulées en raison de la crise sanitaire et sont reportées en 2021.

DGS/SP - 2021 :

- Les campagnes de dépistage du VIH, des hépatites virales et des autres IST ont de nouveau été menées par les ARS au dernier trimestre 2021.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : **Intensifier les actions de prévention et de dépistage à destination des publics les plus exposés pour contribuer à l'élimination du virus de l'hépatite C en France à l'horizon 2025**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **SANTE SEXUELLE**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **109**

Intitulé de l'Action : Intensifier les actions de prévention et de dépistage à destination des publics les plus exposés pour contribuer à l'élimination du virus de l'hépatite C en France à l'horizon 2025 : Renforcer l'offre de dépistage en ville articulée avec une ouverture des antiviraux à action directe (AAD) à de nouveaux prescripteurs en favorisant les réseaux ville-hôpital,

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGS/SP - 2018

- Saisine HAS 24.04.18
- Saisine ANSM 23.05.18
- Au 18/6 : ouverture aux prescripteurs MG réalisée le 20/05/19
- Le financement sera effectué par la DGOS

DGS - SP - Nov. 2019

L'élimination de l'hépatite C d'ici 2025 a été inscrite dans le plan « Priorité prévention » et le plan d'appui à la transformation du système de santé (PATSS) 2018-2022 (ONDAM 2) avec 3 actions principales :

A - Renforcer la prévention par des actions innovantes « d'aller-vers » pour toucher les publics prioritaires et éloignés du système de santé ;

B - Renforcer le dépistage de proximité par test rapide d'orientation diagnostique (TROD) dans une approche combinée du VIH, du VHC et du VHB ;

C - Renforcer l'accessibilité aux traitements de l'hépatite C par l'ouverture à de nouveaux prescripteurs en favorisant les réseaux ville-hôpital.

- Un objectif du PATSS est d'atteindre en 2022 65% de réduction de la prévalence par rapport à 2014, grâce à l'accès au traitement curatif (soit cumul de 120 000 personnes traitées fin 2022).
- Pour atteindre ces objectifs, plusieurs leviers seront mobilisés :
- Le renforcement de l'accessibilité aux traitements de l'hépatite C :
- L'ouverture de la prescription à l'ensemble des médecins des antiviraux d'action directe (AAD) est effective depuis le 20 mai 2019, avec mise à disposition par la HAS d'une fiche memo pour accompagner les prescripteurs. Deux médicaments pangénotypiques seront concernés par cette ouverture : Eclusa® et Maviret®. Le parcours de soins se trouve ainsi simplifié pour les patients atteints de formes non compliquées de l'hépatite C et sans facteur de comorbidités.

DGS/SP : Données 2020 :

- Fin décembre 2019, il y avait 82 000 patients qui avaient initiés un traitement par AAD

DGS/SP : Données 2021 :

- Pas de nouvelles données en 2020 en raison de la crise sanitaire. Des données seront de nouveau disponibles en 2022.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : **Intensifier les actions de prévention et de dépistage à destination des publics les plus exposés pour contribuer à l'élimination du virus de l'hépatite C en France à l'horizon 2025**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **HEP C**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **110**

Intitulé de l'Action : Intensifier les actions de prévention et de dépistage à destination des publics les plus exposés pour contribuer à l'élimination du virus de l'hépatite C en France à l'horizon 2025 : Renforcer l'offre de dépistage de proximité par les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) (associations, médico-social) et mener des actions innovantes notamment associatives vers les usagers de drogues, particulièrement exposés, et qui ne fréquentent pas les structures d'addictologie ;

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGS/SP - 2018

- Guide de renforcement prise en charge VHC en CSAPA CAARUD (mai 2018)
- Journée régionale (accompagnement du guide) réalisée en 2018
- Le financement sera vu par la FNPEIS
- Projet d'expérimentation TROD VHC en pharmacie en cours.

DGS/SP - Nov. 2019

- 2 projets de simplification du parcours de soins hépatite C dans les populations à risque et vulnérables dans le cadre de l'article 51 :
- Projet « DEPIST'C PHARMA » porté par le CH de Perpignan
- L'expérimentation porte sur un dépistage de proximité de l'hépatite C par test rapide TROD à l'intérieur des pharmacies d'officine, à l'intention de personnes identifiées par un court questionnaire sur l'existence d'un ou plusieurs facteurs de risque.
- Arrêté du 26 juin 2019 relatif au projet Depist'C pharma
- Projet intégrant la stratégie « TEST AND TREAT » porté par le CH de Perpignan
- L'objectif de l'expérimentation est d'étendre l'accès direct du diagnostic au traitement de l'hépatite C des populations vulnérables à l'ensemble du territoire du GHT Aude Pyrénées afin de tendre à un dépistage et un traitement effectif de l'ensemble des personnes vulnérables atteintes par le virus de l'hépatite C, en collaboration avec les professionnels de santé et du secteur médico-social de proximité.
- Arrêté du 26 juin 2019 relatif au projet stratégie Test and treat

- Le besoin de financement total sur le FISS est de 443 060 € au total, pour une durée d'expérimentation de 1 an en population générale « DEPIST'C PHARMA » et 2 ans en population précaire « TEST AND TREAT ».
- Actions innovantes hors les murs: soutien aux associations (financier)

DGS/SP - Données 2021 :

- Un nouvel appel à projet a été lancé en 2021 pour soutenir le dépistage par TROD en milieu communautaire. Cet AAP permet de dépister par TROD agVHB en complément des TROD VIH et VHC déjà autorisés. 76 associations ont été sélectionnées et pourront être financées par l'assurance maladie pour pratiquer ces TROD dès 2022.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : **Intensifier les actions de prévention et de dépistage à destination des publics les plus exposés pour contribuer à l'élimination du virus de l'hépatite C en France à l'horizon 2025**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **HEP C**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **111**

Intitulé de l'Action : Intensifier les actions de prévention et de dépistage à destination des publics les plus exposés pour contribuer à l'élimination du virus de l'hépatite C en France à l'horizon 2025 : Etendre les missions actuelles des 35 services experts de lutte contre les hépatites virales (SELHV) en place au sein de CHU (amélioration de la prise en charge, coordination des acteurs régionaux, appui à la politique régionale de lutte contre les hépatites virales) vers des missions hors les murs notamment dans des structures de proximité des publics exposés aux hépatites virales (CSAPA, CAARUD, USMP...).

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGS/SP - 2018 :

- Premiers financements dans le cadre de la 2ème circulaire budgétaire - campagne 2018
- Des crédits supplémentaires sont délégués à hauteur de 1,49 M€ soit 45 000 € par centre expert, destinés à financer l'engagement sans délai de cette action sur les prochains mois. Un complément en année pleine est prévu en 1ère circulaire budgétaire 2019. La mesure a vocation, au-delà des missions actuelles (amélioration de la prise en charge, coordination des acteurs régionaux, appui à la politique régionale de lutte contre les hépatites virales) des services experts de lutte contre les hépatites virales (SELHV) en place au sein de CHU à accompagner la mise en place des consultations spécialisées hors les murs, notamment dans des structures de proximité (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie - CSAPA, les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues - CAARUD, Unité Sanitaire)
- En 2018, les Centres experts ont été renforcés afin de mener à bien ces nouvelles missions hors les murs.

DGS - SP - Nov. 19 :

- Le renforcement des services experts de lutte contre les hépatites virales : en complément des crédits traditionnellement imputés sur la MIG (3M€), un total de 3,5M€ de crédits est également versé afin d'intensifier les actions de prévention et de dépistage à destination des publics les plus exposés pour contribuer à l'élimination du virus de l'hépatite C en France à l'horizon 2025.
- Ainsi, au-delà des missions actuelles, ces crédits doivent permettre d'accompagner la mise en place de consultations spécialisées hors les murs, notamment dans des structures de proximité (CSAPA, CAARUD, USMP) au bénéfice des publics exposés aux hépatites virales. L'intégralité de la MIG (soit 6,5M€) a été versée pour 2019, via l'arrêté du 14 mars 2019 au titre de l'accélération des actions prioritaires 2019.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**

Intitulé de la mesure Phare : **Intensifier les actions de prévention et de dépistage à destination des publics les plus exposés pour contribuer à l'élimination du virus de l'hépatite C en France à l'horizon 2025**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **HEP C**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **112**

Intitulé de l'Action : Faciliter l'accès à la vaccination : Après l'extension de l'obligation vaccinale des jeunes enfants, il s'agit de simplifier le parcours vaccinal pour les usagers en garantissant une offre de vaccination, de proximité, accessible : étendre les compétences vaccinales des pharmaciens, infirmiers et sages-femmes, y compris en allant vers la généralisation de la vaccination antigrippale par les pharmaciens d'officine, expérimenter la mise à disposition de stocks de vaccins dans les cabinets de ville et fournir aux citoyens un carnet de vaccination électronique.

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGS/PP 2018 : Dans ce projet, PP a pour rôle d'éclairer SP sur les parties liées au "Produit vaccin" : Depuis février 2018, un comité de suivi se réunit tous les 15 jours (mis en place par SP) avec les acteurs étant SP / PP / ANSM / Santé Publique France.

DGS/SP 2018 : Arrêté du 8 juin 2018 étendant l'expérimentation vaccination antigrippale à 2 régions supplémentaires : Occitanie et Hauts de France et groupe de travail avec parties prenantes sur procédures le 26/06. Saisine HAS le 21 février 2018 : réponse HAS sur vaccination des primo-vaccinés contre la grippe en juillet 2018 - en attente d'un second avis de la HAS courant 2019 sur autres élargissements éventuels des compétences vaccinales. Un décret et 2 arrêtés du 25 septembre 2018 ont étendu les compétences vaccinales antigrippale des infirmiers et des pharmaciens expérimentateurs dans les 4 régions mesure PLFSS 2019 validée cabinet. Art 59 LFSS 2019 généralisant la compétence vaccinale des pharmaciens publié - Textes d'application publié en mai 2019 (1 DCE et 2 arrêtés + 1 arrêté DSS sur tarification de l'acte vaccinal) entrée en vigueur prévue pour la campagne automne 2019/2020. Vaccins dans les cabinets de médecins et sages-femmes libéraux : Gt démarré - lettre d'intention art 51 en cours

DGS - SP - Nov. 19 : les textes réglementaires sont publiés. La vaccination antigrippale peut être réalisée par tous les pharmaciens d'officine volontaires et formés à partir d'octobre 2019. Concernant le stock de vaccins chez les MG, la lettre d'intention a été déposée en octobre 2019.

DGS/DAD 2018 : Réunion avec la CNAM / SP / DAD / DGOS / DSSIS: Dernier trimestre 2018

Réunion avec "MesVaccins.net" (Application) : Dernier trimestre 2018. Le principe de créer le CVE dans le DMP a été acté ; ainsi que la mise en oeuvre d'une interface pour que les médecins puissent disposer du statut vaccinal du patient (Avec système Expert) : La mise en oeuvre de ce dernier point nécessitera le lancement d'un appel d'offre.

DGS - SP - Nov. 2019 : Travaux en cours. Saisine de la HAS en cours pour valider la base "vaccins".

DGS SP / Données 2020 :

Vaccination contre la grippe généralisée sur l'ensemble du territoire par les pharmaciens

Intégration du CVE dans le DMP depuis juin 2020

Saisine de la HAS sur un système expert en 2020 pour un avis rendu en 2021 sous réserve de la situation sanitaire

DGS/SP - Année 2021 :

. Avis de la Haute autorité de santé attendu d'ici la fin janvier 2022 sur l'extension des compétences vaccinales des professionnels de santé (sages-femmes, infirmiers et pharmaciens)

. Expérimentation stock vaccins chez les libéraux : travaux retardés en raison de la crise sanitaire, 5 réunions organisées en 2021 dont une réunion de concertation avec les représentants des pharmaciens sur les nouvelles solutions identifiées pour le circuit de facturation et la traçabilité des vaccins et le recrutement des professionnels vaccinateurs impliqués.

. Mise en place d'un carnet de vaccination électronique : les travaux de la HAS sur ce sujet (critères de qualité du référentiel concernant cet outil et du système d'aide à la décision intégré à celui-ci) vont reprendre en 2022, en articulation avec le développement de Mon espace santé.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**

Intitulé de la mesure Phare : Simplifier le parcours vaccinal et s'engager vers la généralisation de la vaccination antigrippale par les pharmaciens

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **VACCINS**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **L'offre sanitaire et médico-sociale au service de ma santé**

N° de l'Action : **114.1**

Intitulé de l'Action : D'ici le 1er janvier 2020, les tests TROD angine seront réalisables gratuitement par les pharmaciens. La concertation avec les professionnels de santé se déroulera au cours de l'année 2019.

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGS/ Mission Ministérielle de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance (MMPIA) : 2018

- Juin 2019 : Circuit de financement du pharmacien à finaliser : Arbitrage (en cours) en TROD demandé. Arbitrage Cabinet sur le parcours Patient (+ Rémunération du pharmacien) : Note DGS / DGOS / DSS
- Avant fin juin 2019 : Un arbitrage est en cours entre CNAM et positionnement des DAC concernant l'approvisionnement en TROD,
- Début juin : Groupe de travail mis en place : PP/CNAM/AMR/DGOS/DSS (et plus tard, la DREES)
- 05 Juin 2019 : 1ère réunion ayant comme objectif : Déterminer l'ensemble des sous actions sur le projet ; et identifier les pilotes et partenaires de ces sous actions

DGS/ Mission Ministérielle de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance (MMPIA) : Octobre 2019

- Autres réunions les : 04 juillet 2019, 28 août 2019, 17 octobre 2019 et 26 novembre 2019.
- Convention entre CNAM et syndicat des pharmaciens signée, aout 2019

A venir :

- Eléments de communications,
- Cahier des charges sur les formations, Mesures PLFSS
- Pertinence d'un nouvel arrêté en cours d'expertise, attente retour du terrain à 6 mois après le lancement

DGS/ Mission Ministérielle de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance (MMPIA). Nouvelles données 2020 :

- L'article 43 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2020 instaure les ordonnances dites de « dispensation conditionnelle » (délivrance conditionnée à des résultats de tests d'orientation diagnostic ou examens de biologie médicale). La liste des TROD sera fixée par arrêté.
- Le 23 janvier 2020 le groupe de travail se réunit afin de continuer les réflexions sur la mise en place des tests TROD angine.
- Publication de l'arrêté fixant les tests de diagnostic rapide pouvant être réalisés par les pharmaciens et qui donnent lieu à la tarification de la prestation (publication le 2 février 2020), décret n° 2020-823 du 30 juin 2020 relatif aux conditions de prise en charge par l'assurance maladie des honoraires dus

et aux pharmaciens et des prestations qu'ils réalisent mentionnés à l'article L. 162-16-1 du code de la sécurité sociale publié le 1er juillet 2020. La mesure TROD angine en pharmacie d'officine est opérationnelle au 1er février 2020.

- Le 18 mars : le groupe de travail finalise les derniers détails de la mise en place des tests TROD angine en pharmacie d'officine.
- Le 23 mars un message d'alerte est transmis aux professionnels (DGS-Urgent) afin de suspendre temporairement la mesure du fait de la crise sanitaire.
- Le 25 juin 2020 le groupe se réunit pour déterminer s'il est nécessaire de maintenir la suspension de la mesure TROD angine au vu du contexte sanitaire : le groupe d'experts recommande de maintenir la suspension de la mesure TROD angine en pharmacie et rédige un argumentaire en ce sens.
- Lors de la réunion du 17 septembre 2020, les pharmaciens ont indiqué leur souhait de reprendre la mesure TROD, ils rédigent également un argument en ce sens.
- Une NPM DGS-DSS conjointe concernant la reprise de la mesure est en cours d'arbitrage (décembre 2020).
- Par ailleurs, les ressources produites par le groupe de travail ont été publiées sur le site Cespharm (produits – affiche grand public – argumentaire TROD destiné aux pharmaciens – fiche mémo pharmaciens – fiche mémo médecins – fiche procédure d'assurance qualité – dépliant mal de gorge : virus ou bactérie – programme de formation : objectifs pédagogiques) à l'intention des professionnels (<http://www.urps-pharmaciens-idf.fr/2015/prevention-et-depistage/test-angine>).
- Evaluation : L'évaluation de la DREES a été décalée et démarrera quand la mesure sera effective. Un Retex sera prévu 6-12 mois après déploiement de la mesure.
- Dès que la mesure sera levée, les dispositions réglementaires ainsi qu'une campagne de communication à visée des professionnels de santé et du grand public seront mises en œuvre.

DGS/ Mission Ministérielle de Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance (MMPIA) : 21 décembre 2021

- Le 29 juin 2021, publication de l'arrêté fixant les conditions de réalisation des tests rapides oro-pharyngés d'orientation diagnostique des angines à streptocoque du groupe A par les pharmaciens d'officine
- A partir du 1er juillet 2021, fin de la suspension temporaire de la mise en place des tests TROD angine en pharmacie qui avait été mise en place le 23 mars 2020 en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette levée de suspension a fait l'objet d'un communiqué de presse de la DGS le 15/06/2021
- Le 13 décembre 2021, publication :
 - . Du Décret n° 2021-1631 relatif aux modalités d'utilisation d'une ordonnance de dispensation conditionnelle de médicaments mentionnée à l'article L. 5121-12-1-1 du code de la santé publique - Légifrance (legifrance.gouv.fr). Cette ordonnance conditionne la délivrance de l'antibiotique à la réalisation d'un test oro-pharyngé d'orientation diagnostique (TROD) des angines à streptocoque beta-hémolytique du groupe A dont le résultat est positif.

- . De l'arrêté fixant la liste des médicaments de la classe des antibiotiques pour lesquels le prescripteur peut recourir à une ordonnance de dispensation conditionnelle en cas de suspicion d'angine bactérienne.
- Actualisation de la section 'tests rapides angine' du grand dossier internet Antibiotiques.gouv.fr

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : Faciliter l'accès pour tous aux Trod pour l'angine, NGINE

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **ANTIBIORESISTANCE**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **117**

Intitulé de l'Action : Pour les femmes : Mettre en place la consultation unique de prévention des cancers du sein et du col de l'utérus pour les femmes à 25 ans.

Etape Projet de la Mesure : **CONSTRUCTION & PLANIFICATION DE LA MESURE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGS/SP - 2018

- Saisine conjointe par la DGS de l'INCa et de la HAS pour la définition du contenu de la consultation (9 avril 2018)
- Retard anticipé pour le Référentiel HAS / INCA

DGS/SP / Données 2020 :

- La DGS attend la transmission d'une proposition commune INCa CNAM sur le contenu de la consultation, le circuit, les modalités de communication, les stratégies renforcées et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de la mesure en 2020. Des 1ers éléments ont été transmis par l'INCa le 12 décembre 2019 puis le 8 janvier 2020 mais ils sont non partagés avec la CNAM.
- La CNAM travaille à une liste de questions complémentaires techniques sur cette mesure dont la DGS est en attente.
- La DGS a sollicité l'INCa et la CNAM (début octobre 2020) pour avoir un point d'avancement de leur réflexion partagée pour la mise en œuvre de la mesure.
- La CNAM a été relancée sur ce sujet début novembre

CNAM : Travaux HAS / INCa en cours (Juin/Juillet2018)

(Aucune information sur Difficultés et Décisions prises)

DSS 2018 : Préparation du décret en conseil d'Etat pour prévoir l'exonération de ticket modérateur : Publication du décret n° 2018-1257 du 27 décembre 2018 prévoyant l'exonération de ticket modérateur pour la consultation

INCa : 2018

- Groupes de travaux mobilisés avec la HAS, passage en commission ESP de la HAS et à notre comité de démocratie sanitaire : Fait : Actions terminées en 2019
- Mobilisation plus large pour envisager les conditions favorables de son déploiement avec le CMG, l'articulation avec le programme col et ses supports d'invitation à 25 ans, les facteurs de risque à embarquer : Fait en 2018

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**

Intitulé de la mesure Phare : **Introduire un troisième dépistage organisé : le dépistage du cancer du col de l'utérus**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **CANCER**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **118**

Intitulé de l'Action : Pour les femmes : Mettre en place un troisième dépistage organisé, après ceux du cancer du sein et du cancer colorectal, du cancer du col de l'utérus chez les femmes de 25 à 65 ans. Concrètement, toutes les femmes n'ayant pas réalisé de frottis dans les 3 dernières années seront invitées à le faire, avec une prise en charge à 100% du frottis. Par ailleurs, les recommandations d'un intervalle de réalisation des frottis tous les 3 ans seront rappelées afin de réduire la fréquence des dépistages chez les femmes qui en font trop régulièrement.

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGS/SP 2018

- Le cahier des charges national du programme a été publié (JO n° 0105 du 6 mai 2018) par arrêté du 4 mai 2018 relatif à l'organisation du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus
- Au premier trimestre 2019, les premières invitations au nouveau programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus seront envoyées (sous réserve de transmission des fichiers de la CNAM aux structures de gestion)

DGS - SP - Nov. 19 :

- Les premières invitations au nouveau programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus par les centres régionaux des dépistages organisés des cancers ont pris du retard et seront majoritairement envoyées au 4ème semestre 2019.
- Saisine de l'INCa sur les modifications à apporter au cahier des charges du programme pour inclure le test HPV comme test de dépistage (Retour attendu fin janvier 2020).

DGS/SP - Données 2020 :

- Arrêté du 30 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 29 septembre 2006 relatif aux programmes de dépistage organisé des cancers et relatif à l'organisation du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus.
- Cet arrêté introduit le test HPV dans le programme national du DOCCU pour les femmes entre 30 et 65 ans

INCa : 2018

Fait en 2018 :

- Rédaction du projet de cahier des charges et différents référentiels, courriers, documents d'information et supports de formation : Fait en 2018
- Campagnes de communication : Fait en 2018 + campagne "Professionnels de santé" en 2019

- Référentiels de prise en charge : Fait en 2018
- Etudes médicoéconomiques : Fait en 2018

En 2019 :

- Norme CNAM échange référentiel ACP
- Démarrage Orientations
- Diaporama nouvelle Formation 2019

DGS/SP - Données 2021 :

- Travaux de l'INCa en cours en vue de la mise en place, en septembre 2022, d'un collecteur national des résultats des tests de dépistage : L'objectif est de faciliter la récupération des résultats des analyses par les CRCDC afin qu'ils puissent mettre en œuvre le suivi des femmes positives, tel que prévu dans le cahier des charges du programme.
- Poursuite des travaux sur la norme d'échange entre les LBM et les CRCDC
- Travaux de l'ANSP en cours pour réaliser l'évaluation du DOCCU

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : Introduire un troisième dépistage organisé : le dépistage du cancer du col de l'utérus

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **CANCER**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **L'offre sanitaire et médico-sociale au service de ma santé**

N° de l'Action : **124.1**

Intitulé de l'Action : Orienter les personnes obèses ou à risque d'obésité vers les équipes adaptées. Les parcours de soins seront gradués et personnalisés, c'est-à-dire, adaptés à la complexité de la situation de chaque patient. Pour cela, les professionnels pourront s'appuyer sur des référentiels posant les indications justifiant une prise en charge de l'obésité et définissant les conditions d'une coordination renforcée des intervenants.

Etape Projet de la Mesure : **CONSTRUCTION & PLANIFICATION DE LA MESURE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGOS - Juin 2019

Comité de pilotage en cours de mise en place, septembre 2019

DGS/MSR : Informations d'octobre 2019

Annonce par la MSS de la feuille de route Obésité lors de la 5ème Journée Régionale de l'Obésité des centres spécialisées d'IDF

DGS / Nov. 2019 :

- Lancement par la Ministre des travaux de mise en œuvre de la feuille de route "prise en charge de l'obésité", 8 octobre 2019
- Comité opérationnel en cours de mise en place, novembre 2019
- Travaux menés en articulation avec HAS et CNAM en charge, dans le cadre du chantier 4 de « Ma santé 2022 », de définir les parcours, d'élaborer les messages « pertinence » et de développer des indicateurs qualité du parcours des personnes obèses

DGOS : Nouvelles données 2020 (DGOS-R4) :

Travaux menés en articulation avec HAS et CNAM en charge, dans le cadre du chantier 4 de « Ma santé 2022 », de définir les parcours obésité "adultes" et "enfants", d'élaborer les messages « pertinence » et de développer des indicateurs qualité du parcours des personnes obèses.

Finalisation prévue mi-2021

DGOS - Données 2021 :

En attente de la publication des recommandations HAS et pour articulation avec les travaux de révision du cahier des charges des centres spécialisés d'obésité

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : **Prévenir et prendre en charge l'obésité,**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **OBESITE**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **L'offre sanitaire et médico-sociale au service de ma santé**

N° de l'Action : **124.2**

Intitulé de l'Action : Conditionner, dès 2020, l'activité de chirurgie de l'obésité à une autorisation selon des critères de qualité : information du patient en amont de la chirurgie, inscription dans la durée du suivi des personnes opérées, diffusion publique des résultats des indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) des établissements hospitaliers.

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGOS - Juin 2019 : Comité de pilotage en cours de mise en place, septembre 2019

DGOS - Nov. 2019

- Lancement par la Ministre des travaux de mise en œuvre de la feuille de route "prise en charge de l'obésité", 8 octobre 2019
- Comité opérationnel en cours de mise en place, novembre 2019
- Un groupe technique est en cours. 2 séances de travail ont eu lieu, les 7/10 et 20/10 avec les représentants de la société savante (SOFFCOM) afin de recueillir l'avis de celle-ci en prévision d'un groupe de travail technique élargi à l'ensemble des acteurs concernés début 2020 (CNP-CVD/SOFFCOM, HAS, Fédérations des ES, représentants ARS...). Ce GT s'articule avec les travaux plus globaux sur la prise en charge de l'obésité piloté par DGOS-R4, et s'intègre dans les travaux menés par la DGOS-R3 sur la réforme des autorisations d'activité de soins, activité de chirurgie lancés depuis juillet 2018.

CNAM - DEC2020 : Nouvelles données 2020 :

- Les travaux sur les conditions d'autorisation de l'activité de chirurgie spécifiques à la chirurgie bariatrique sont intégrés à la réflexion plus globale sur l'autorisation d'activité de chirurgie dans le cadre de la réforme du régime des autorisations d'activité de soins.
- A cet égard, 13 réunions se sont d'ores et déjà tenues sur l'activité de chirurgie sous l'égide de la DGOS-R3, rassemblant les acteurs concernés (l'ensemble des CNP de chirurgiens, la FSM, l'Académie nationale de chirurgie, le CNP des anesthésistes-réanimateurs, les fédérations d'établissements de santé, la HAS, la Cnam, l'ANAP).
- Le GT CHIRURGIE BARIATRIQUE réunira en 2021 et en fonction du contexte épidémique, les mêmes acteurs à l'exception des CNP puisque seuls le CNP de chirurgie viscérale et digestive (sous l'égide de la SOFFCOMM), le CNP des anesthésistes réanimateurs et, le cas échéant, le CNP chirurgie de l'enfant et de l'adolescent, seront concernés.
- Dernière réunion FDRO 16/3/2020

DGOS - Nouvelles données 2020 (DGOS-R4 et R3) :

- Travaux initiés fin 2019.
- Recueil en cours par les équipes DGOS (R3) des contributions des pilotes de l'axe "chirurgie bariatrique" désignés dans le cadre de la FDRO, de la société savante et de la CNAM.
- Les travaux spécifiques à la chirurgie bariatrique sont intégrés à la réflexion plus globale d'autorisation d'activité de chirurgie dans le cadre de la réforme du régime des autorisations d'activité de soins.
- En raison du contexte épidémique, le GT CHIRURGIE BARIATRIQUE, devant permettre la définition du dispositif des autorisations, prévu initialement en T1-2020, a été daté à courant T1-2021.
- Seront notamment étudiés, le principe de la fixation de seuils et les conditions spécifiques à réunir pour la réalisation d'une chirurgie bariatrique (conditions techniques de fonctionnement notamment, recouvrant des critères en termes de personnels et autres obligations auxquelles les structures doivent se conformer pour pouvoir pratiquer l'activité).
- Un premier GT rassemblant les parties prenantes (professionnels, fédérations...) doit se tenir courant T1 2021 et le nombre de séances dépendra des conclusions de cette première réunion.
- Une publication des décrets (DCE pour les conditions d'implantation et DS pour les conditions techniques de fonctionnement) est envisagée courant 2021

DGOS - Nouvelles données pour l'année 2021 :

- T3 2021 : Reprise du GT REFORME AUTORISATION CHIRURGIE – SPECIFICITES CHIRURGIE BARIATRIQUE conduits par la DGOS (R3) pour l'élaboration des textes ;
- T3 2021 : Livraison de la contribution du groupe de la FDRO (Pilotes axes chirurgie bariatrique) et participation au GT REFORME AUTORISATION CHIRURGIE – SPECIFICITES CHIRURGIE BARIATRIQUE ;
- T4 2021 : Rédaction des projets de textes relatifs aux conditions d'implantation (DCE) et conditions techniques de fonctionnement (DS) pour l'activité de chirurgie comportant des spécificités pour la chirurgie bariatrique (autorisation spécifique) sur la base de la contribution précitée ;
- T4 2021 / T1 2022 : Lancement de la concertation officielle de l'ensemble des parties prenantes sur les projets de textes le 28 janvier 2022 ;
- Calendrier prévisionnel 2022-2023, sauf changements :
 - o T1 2022 : consultations obligatoires puis saisine du Conseil d'Etat
 - o T2 2022 : publication des textes
 - o 1er juin 2023 : entrée en vigueur des textes
 - o Entre le 1er juin 2023 et le 1er nov.2023 : publication des schémas régionaux de santé SRS 2023-2028 incluant des implantations pour la chirurgie bariatrique
 - o A partir de la publication des SRS 2023-2028, ouverture par les ARS des fenêtres de dépôts de dossiers de demande d'autorisation (qui durent 2 mois) puis délivrance des autorisations

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**

Intitulé de la mesure Phare : **Prévenir et prendre en charge l'obésité,**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **OBESITE**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **L'offre sanitaire et médico-sociale au service de ma santé**

N° de l'Action : **124.3**

Intitulé de l'Action : Renforcer les centres spécialisés de l'obésité (CSO) dans leur rôle d'animation et de coordination de la filière de soins ainsi que d'appui des professionnels : diffusion des bonnes pratiques, développement de la coordination et du suivi des personnes obèses sévères, prise en charge des situations complexes notamment chez les enfants, coopérations avec les établissements médico-sociaux de leur territoire, en particulier accueillant les enfants. Les CSO doivent être positionnés comme les référents de la prise en charge des obésités sévères.

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGOS - Juin 2019

- Comité de pilotage en cours de mise en place, septembre 2019

DGOS - Nov. 2019

- Lancement par la Ministre des travaux de mise en œuvre de la feuille de route "prise en charge de l'obésité", 8 octobre 2019
- Comité opérationnel en cours de mise en place, novembre 2019
- Rédaction du cahier (révisé) des charges des CSO, 1er semestre 2020

DGOS : Nouvelles données 2020 (DGOS-R4,) :

- Rédaction révisée du cahier des charges des CSO pour courant 1er semestre 2021, en articulation avec d'autres travaux structurants et à synchroniser (Parcours obésité, réorganisations territoriales, etc.)

DGOS - Nouvelles données pour l'année 2021 : Poursuite des travaux de révision du cahier, des charges, national des CSO. Livraison escomptée mi-2022. Allocations de crédits supplémentaires, en 2021, au titre du soutien des actions déclinées de la FDRO et pour renforcer l'exercice des missions de coordination des CSO

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**

Intitulé de la mesure Phare : **Prévenir et prendre en charge l'obésité,**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **OBESITE**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **L'offre sanitaire et médico-sociale au service de ma santé**

N° de l'Action : **124.4**

Intitulé de l'Action : Améliorer la lisibilité de l'offre sur les territoires et, plus globalement, l'information des personnes obèses : Mise en œuvre de programmes d'éducation thérapeutique du patient et d'actions privilégiant la formation et l'intervention de patients ressources, mise à disposition d'une cartographie des professionnels spécialisés dans la prise en charge de l'obésité et des associations de patients.

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGOS - Juin 2019. Comité de pilotage en cours de mise en place, septembre 2019

DGOS - Nov. 2019

Lancement par la Ministre des travaux de mise en œuvre de la feuille de route "prise en charge de l'obésité", 8 octobre 2019

Comité opérationnel en cours de mise en place, novembre 2019

Elaboration de l'annuaire des ressources disponibles, 1er semestre 2020

Sur l'appui de l'analyse des données d'activité des CSO 2018, T1-2020

Et de l'état des lieux de l'offre en transport bariatrique qui doit être dressé au moyen d'une enquête auprès des ARS (lancement T1-2020)

DGOS - Nouvelles données 2020 (DGOS (R4)) : 1er trimestre 2020 : Mise à disposition de l'analyse des données d'activité des CSO « 2018 » ; Août 2020, lancement de l'enquête « 2019 » ; Lancement d'une enquête pour dresser l'état des lieux de l'offre de transports bariatriques et les équipements adaptés disponibles en région, décembre 2020 ; élaboration de l'annuaire des ressources disponibles, 1er semestre 2021 ; Analyse et mise à disposition des données d'activité des CSO 2019, T1-2021.

DGOS - Nouvelles données pour l'année 2021 : Analyse de l'enquête sur l'offre de transports bariatriques lancée auprès des centres spécialisés d'obésité, T1-2021 et présentation du projet de cahier des charges des transports bariatriques en COMOP de la FDRO, T4-2021 ; Mise à disposition de l'analyse des données d'activité des CSO « 2019 » ; Lancement de l'enquête annuelle d'activité des CSO « 2020 », T3-2021 ; Analyse et mise à disposition des données d'activité des CSO 2020, T1-2022

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : **Prévenir et prendre en charge l'obésité,**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **OBESITE**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **L'offre sanitaire et médico-sociale au service de ma santé**

N° de l'Action : **125.1**

Intitulé de l'Action : Outre-mer : Des priorités nationales supplémentaires : Adapter et soutenir la filière obésité dans les outre mers notamment en développant la collaboration entre les CSO de l'hexagone et les établissements et professionnels d'outre-mer et en proposant des programmes d'éducation thérapeutique adaptés.

Etape Projet de la Mesure : **CONSTRUCTION & PLANIFICATION DE LA MESURE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGOS - Juin 2019

- Comité de pilotage en cours de mise en place, septembre 2019

DGS/MSR : Informations d'octobre 2019

- Annonce par la MSS de la feuille de route Obésité lors de la 5ème Journée Régionale de l'Obésité des centres spécialisées d'IDF

MOM / DGS (Octobre 2019) :

- L'événement majeur est donc la « Feuille de retour Obésité » annoncée en même temps que le PNNS4 et publiée en Octobre 2019 (avec un calendrier de mise en œuvre d'ici 2022).

DGOS - Nov. 2019

- Lancement par la Ministre des travaux de mise en œuvre de la feuille de route "prise en charge de l'obésité", 8 octobre 2019
- Comité opérationnel en cours de mise en place, novembre 2019

DGOS - Données 2020 (DGOS-R4,) :

Contribution à la structuration du volet "outre-mer" du PNNS et articulation avec les actions transverses, et dédiées, inscrites dans la FDRO, T4-2020/T1-2021

Travaux à mener en synchronisation avec la révision nationale du cahier des charges des CSO (1er semestre 2021).

DGOS - Nouvelles données pour l'année 2021 : Appui financier par fléchage de crédits dédiés en direction des territoires d'outre-mer ne disposant pas de CSO ; participation de la FDRO aux travaux PNNS, volet outre-mer ; rédaction du cadre socle de missions d'appui des CSO en direction de l'outre-mer dans le cadre des travaux de révision du cahier, des charges, national des CSO

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ROUGE**

Intitulé de la mesure Phare : **Prévenir et prendre en charge l'obésité,**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **OBESITE**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **L'offre sanitaire et médico-sociale au service de ma santé**

N° de l'Action : **132.1**

Intitulé de l'Action : Le numérique au service de la prévention : Santé.fr : Au sein du site Santé.fr, lancement d'un widget (petite application) de conseils de prévention personnalisés permettant à l'utilisateur d'accéder aux contenus de prévention et promotion de la santé issus d'émetteurs publics ou privés labélisés et sélectionnés en fonction de critères d'âge, de sexe et prochainement adaptés aux territoires. Cette fonctionnalité est susceptible d'être intégrée sur tout autre site d'information en santé public ou validé par les autorités.

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

SGMAS - Juin 2019 : Le widget a été lancé le 26 mars dernier, il est en ligne en version responsive. Il est également présent sur les applications mobiles Android. Il sera sur les applications mobiles IOS dès le 20 juin.

SGMAS - Nov2019 : T3 2019: Widget présent sur Android et IOS et lancement du chantier pour l'inclusion de critères de territorialisation

SG MSS - Nouvelles données 2020 :

Déc. 2019 : livraison de la fonctionnalité « contenus régionalisés », soit la possibilité pour les ARS de publier du contenu régional au sein du widget.

- 2020 : le widget a été enrichi avec de nouveaux dossiers thématiques :

- Les essentiels santé : 7 dossiers sur la santé de la femme, de l'homme, des enfants, des adolescents, des personnes âgées

- 5 dossiers sur l'environnement : Perturbateurs endocriniens, Produits chimiques, J'agis chez moi, J'agis hors de moi, J'agis sur mon alimentation et je bouge davantage

2021 : Santé.fr hébergera le portail de ressources sur les écrans et les jeunes, dans le cadre du Plan de prévention

SG MSS / DNS - Nouvelles données pour l'année 2021 :

- Refonte graphique du widget et des pages associées

- Enrichissement du widget :

- 3 nouveaux dossiers thématiques sur l'endométriose : Comprendre l'endométriose ; La recherche et l'action avancent ; Soigner l'endométriose et vivre avec la maladie.

- Articles sur thématique prévention pour le nourrisson (site les 1000 premiers jours de l'enfant)

- Articles sur thématique nutrition (articles Manger Bouger remplacent les articles nutrition et sport A date, 160 contenus.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**

Intitulé de la mesure Phare : **Le numérique au service de la prévention**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **OFFRE DE PREVENTION**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **L'offre sanitaire et médico-sociale au service de ma santé**

N° de l'Action : **132.2**

Intitulé de l'Action : **Le numérique au service de la prévention : S'assurer de la qualité et de la fiabilité des applications numériques orientant le consommateur dans ses choix alimentaires : d'ici 2020, définir, en concertation avec les parties prenantes dans le cadre du Conseil National de la Consommation (CNC), les conditions permettant de garantir au consommateur l'accès à une information pertinente et loyale lors de l'utilisation de ces applications.**

Etape Projet de la Mesure : **SANS PHASE-PROJET DONNEE A CE JOUR**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGS / EA : 18/06/2019 :

- Non commencé à ce jour. Un groupe de travail va être mis en place au CNC

DGCCRF - Nouvelles données 2021 :

- Un projet de mandat du GT du CNC a été rédigé et est en cours de validation

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **SANS FEU DONNE A CE JOUR**

Intitulé de la mesure Phare : **La santé par l'alimentation**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **NUTRITION**



8. BIEN VIEILLIR & PREVENTION DE LA PERTE DE L'AUTONOMIE

Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **134.1**

Intitulé de l'Action : Mettre en place un « rendez-vous prévention », au moment du passage à la retraite, qui sera structuré pour aborder les trois domaines suivants : vulnérabilités, santé et retraite. Il s'appuiera sur les caisses d'assurance maladie et les caisses de retraite. Ce « rendez-vous prévention » se basera sur le profil de santé, les choix de vie et les propres leviers de motivation de la personne pour établir des recommandations et orientations opérationnelles lui permettant d'agir sur son comportement (« Empowerment »). Le rendez-vous prévention s'articulera avec les médecins traitants et les acteurs de prévention du territoire. L'invitation au « rendez-vous prévention » sera prioritairement destinée aux personnes les plus à risque en fonction de leurs caractéristiques géographiques, socio-économiques et de leur consommation de soins.

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

CNAM 2018 : Un groupe de travail animé par la DGCS réunit les différents acteurs (CNAM, CNAV, Inter régime, AGIRC/ARCO) en charge des différents dispositifs mis en œuvre sur le « bien vieillir » pour proposer aux assurés un accompagnement à la fois en termes de santé et de fragilité sociale ou économique dans l'année qui suit leur départ à la retraite. S'agissant des centres d'examen de santé, la mise en place de cette mesure consistera à compléter le contenu de l'examen de prévention en santé et à renforcer les orientations vers des partenaires selon les besoins identifiés. Mise en place progressive à compter du dernier trimestre 2019 sous réserve des échanges de données avec la Cnav.

DGCS - Juin 2019 : Plusieurs réunions avec les parties prenantes pour définir la population cible, le contenu socle du rendez-vous prévention et les modalités d'invitation, d'orientation et de suivi ; Algorithme de ciblage en cours de test avec la CCMSA ; Convention Etat - Caisses de retraites en cours de rédaction

CNAM : novembre 2019 : Un groupe de travail animé par la DGCS réunit les différents acteurs (CNAM, CNAV, Inter régime, AGIRC/ARCO) en charge des différents dispositifs mis en œuvre sur le « bien vieillir » pour proposer aux assurés un accompagnement à la fois en termes de santé et de fragilité sociale ou économique dans l'année qui suit leur départ à la retraite. S'agissant des centres d'examen de santé, la mise en place de cette mesure consistera à compléter le contenu de l'examen de prévention en santé et à renforcer les orientations vers des partenaires selon les besoins identifiés. Mise en place progressive à compter du dernier trimestre 2020 sous réserve des échanges de données avec la Cnav. Deux réunions conduites avec l'AGIRC ARCCO : dossier CNIL et Ciblage en cours. Requête nationale en cours de réalisation prévue pour la fin de l'année.



CNAM - Nouvelle données 2020 :

- CNAM : fin décembre 2020 / Janvier 2021 : Mise à disposition dans les Centres d'examen de santé via la Lettre réseau : Flyer de présentation de l'offre, courrier d'invitation, guide jeune retraité, requête de ciblage, modalités d'articulation avec la MisAs et le service social,

DGCS - Nouvelles données 2020 :

- Déploiement effectué pour la CCMSA et la caisse Agirc Arrco. Le rendez-vous s'est formalisé sous d'autres modalités : à distance et en téléconsultation.
- La CNAM très impactée par la crise, n'a pas pu mettre en œuvre le rdv prévention JR avant cette fin d'année 2020. Le déploiement est prévu dès janvier 2021.

CNAM pour l'année 2021 :

- T2 2021 : Mise à disposition des CPAM de la requête nationale et envoi des premières invitations
- Janvier, avril et octobre 2021, organisation de 3 webinaires auprès des CES et des CPAM complétés par des articles dans la revue électronique InterfaCES (N° 3) diffusée au sein du réseau des CES.
- Octobre 2021 : 2 Webinaires d'information ont été organisés pour renforcer l'accompagnement à la mise en œuvre, du RDV prévention jeune retraité dans les CES et répondre aux questions opérationnelles des CES,

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : **INSTAURER UN RDV PREVENTION AU MOMENT DU PASSAGE A LA RETRAITE**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **OFFRE DE PREVENTION**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **134.2**

Intitulé de l'Action : Veiller à l'alimentation de nos aînés : prévenir la dénutrition en sensibilisant le grand public et les professionnels de santé et du secteur social en mettant en place chaque année « une semaine nationale de la dénutrition »,

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGS EA : 18/06/2019 :

- Semaine de la dénutrition est en cours de définition : Sera lancée en 2020

DGS EA : 02/07/2019 :

- Une 1ère réunion s'est tenue avec le Collectif pour définir nos besoins. Une 2ème réunion est programmée en septembre 2019 pour discuter d'un premier projet (Projet est en "Aucune difficulté", mais le feu est mis en "orange")

DGS / EA : Nov2019 :

- La semaine sera lancée en 2020

DGS/EA - Nouvelles données 2020 :

- L'objectif était de proposer durant cette semaine nationale des actions de communication et d'information à destination du grand public, des professionnels de santé et du secteur social.
- La DGS a confié par convention la mise en œuvre opérationnelle de la « semaine de la dénutrition » au Collectif de lutte contre la dénutrition (CLD) – élaboration de la convention au 1er semestre 2020 et signature en septembre 2020.
- Le CLD a été chargé de la gestion opérationnelle de la semaine et de la marque « semaine nationale de la dénutrition ».
- Un logo a été créé ainsi qu'un règlement d'usage.
- La semaine s'est déroulée du 12 au 19 novembre 2020.
- La semaine aura également lieu en 2021.

Exemples d'actions sur le terrain :

- Animations culinaires en EHPAD
- Sensibilisation grand public dans les officines
- Sensibilisation tout public en établissements
- Sensibilisation des professionnels en EHPAD
- « Mon poids, un indicateur de taille »
- Actions à domicile

DGS/EA - Nouvelles données pour l'année 2021 :

- Olivier Véran, Ministre des solidarités et de la santé et Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée en charge de l'Autonomie lancent la deuxième semaine nationale de la dénutrition
- En France, on estime à 2 millions le nombre d'individus souffrant de dénutrition, dont 400 000 personnes âgées à domicile, 270 000 personnes âgées en Ehpad. La dénutrition concerne : 10 % des personnes âgées de plus de 70 ans vivant à domicile, 10 % des enfants hospitalisés, 30 % des personnes hospitalisées et 40 % des malades atteints de cancer. Il n'y a donc pas d'âge pour être dénutri.
- La dénutrition demeure très largement méconnue ce qui constitue un obstacle à une prise en charge précoce, gage d'efficacité. Cette maladie silencieuse touche des personnes hospitalisées, personnes âgées à domicile ou en établissement ou malades de la Covid-19. Il est essentiel de donner à connaître, auprès des professionnels comme du grand public, les outils de prévention, de dépistage et de prise en charge qui existent. Il est essentiel de pouvoir la repérer pour prévenir la perte d'autonomie, les chutes et lutter contre l'isolement.
- C'est pour cela que le ministère des solidarités et de la santé dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS) 2019-2023 a mis en place une semaine nationale de la dénutrition afin d'améliorer la connaissance de cette pathologie partout en France, et développer localement cette semaine nationale. La semaine nationale de la dénutrition s'est tenue du 12 au 20 novembre 2021 et sa mise en œuvre est confiée par le ministère des solidarités et de la santé au Collectif de lutte contre la dénutrition, présidé par le Pr Eric Fontaine.
- L'engagement des Agences régionales de Santé (ARS) et les nouveaux partenariats noués avec les fédérations professionnelles et les associations, permettront cette année de multiplier des actions de sensibilisation au plus près des populations concernées.
- De nombreux événements ont eu lieu sur tout le territoire français dont voici quelques exemples : des webinars thématiques, des animations culinaires en Ehpad, une sensibilisation grand public dans les officines, une campagne de pesées et sensibilisation des professionnels en Ehpad, des ateliers.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : **La santé par l'alimentation**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **NUTRITION**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **135**

Intitulé de l'Action : Nouvelle terminologie : Systématiser à 60-65 ans, à l'âge du départ en retraite, le bilan de santé et la consultation proposés par la CNAM et les caisses de retraite afin de repérer et prévenir les risques de perte d'autonomie

Proposer, au passage à la retraite, un examen de prévention en santé dans les Centres d'examen de santé, afin d'accompagner au bien vieillir. Cet examen vient en complémentarité de l'examen de prévention déjà existant dans les CES (EPS senior) proposé par la Cnam en lien avec les CARSAT afin de repérer et prévenir les risques de perte d'autonomie (ex. prévention des chutes).

Etape Projet de la Mesure : **CONSTRUCTION & PLANIFICATION DE LA MESURE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGCS : 2018

- Principe inscrit dans la COG CNAV.

CNAM : 2018

- Aucune information sur Réalisation, Difficultés et Décisions prises

CNAM pour 2021 :

- Impact de la pandémie Covid 19 sur l'activité des CES : Forte implication des CES dans le contact tracing et dans la vaccination : les premières données pertinentes sur les réalisations seront disponibles courant 2022

Enquête en juillet et en octobre 2021 pour évaluer la montée en charge du RDV prévention jeune retraité dans le CES. Malgré l'impact de la crise sanitaire sur leur activité : au 30/09/21, 74% des CES recevaient régulièrement les fichiers de la requête.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : **Prévenir la perte d'autonomie en agissant dans les milieux de la vie,**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **OFFRE DE PREVENTION**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **140.1**

Intitulé de l'Action : Promouvoir l'offre de pratique d'activité physique et sportive pour les seniors : A partir de 2019, les stages de préparation à la retraite intégreront progressivement la présentation des recommandations en matière de pratique d'APS et présenteront l'offre de pratique adaptée aux seniors. D'ici 2021, déploiement sur l'ensemble du territoire de projets sportifs territoriaux incluant la thématique « APS et seniors /aînés » et des programmes d'APS construits spécifiquement pour intervenir en EHPAD.

Etape Projet de la Mesure : **CONSTRUCTION & PLANIFICATION DE LA MESURE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGS / EA : 18/06/2019 :

- Non commencée à ce jour à la connaissance d'EA

Juin 2019 : DS/ Ministère des Sports :

- S'agissant de l'APS seniors :
 - Réunion programmée avec DGCS pour envisager une montée en puissance des dispositifs / S'agissant de l'APS pour les résidents en EHPAD : analyse de l'existant à conduire d'ici 2020 avec DGCS et travaux avec les fédérations sportives et l'agence nationale du sport pour favoriser la prise en compte dans le cadre des PST

Nov. 2019 - DS :

- Pas de modification.

2021 - DS :

- NSP

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : **La santé par l'alimentation**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **Ma santé au quotidien**

N° de l'Action : **141**

Intitulé de l'Action : Mettre en place au moins une action par département mobilisant les jeunes engagés dans le service civique pour une médiation auprès des personnes âgées en situation isolée et/ou précaire.

Etape Projet de la Mesure : **CONSTRUCTION & PLANIFICATION DE LA MESURE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGCS : 2018

Bilan d'activité de la conférence des financeurs 2016 (En attente des remontées 2017 pour actualisation des données).

DGCS - Données 2020 :

- Le déploiement des jeunes en mission de service civique a été impacté par la crise COVID 19 notamment lors du premier confinement.
- En juillet 2020, le gouvernement intègre dans son plan de relance, un plan pour la jeunesse et annonce une augmentation du nombre de mission de service civique de 100 000 missions. L'objectif est de répondre aux besoins sociaux marqués par la crise et renforcer la volonté de la jeunesse de s'engager au service de l'intérêt général. Les missions auprès des PA âgées font parties des actions prioritaires.
- Le recours aux jeunes en service civique est stipulé comme ressource RH aux établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes âgées.
- Des réflexions sur les modalités organisationnelles s'effectuent pour fluidifier le déploiement à tout le territoire et le rendre effectif dès janvier 2021.

DGCS - Données 2021 :

- NSP

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : **Mettre en place au moins une action de médiation auprès des personnes âgées isolées ou précaires par département**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **LUTTE CONTRE ISOLEMENT**



Thématique liée au « Cycle de vie » : **L'offre sanitaire et médico-sociale au service de ma santé**

N° de l'Action : **146**

Intitulé de l'Action : Accompagner financièrement les EHPAD développant des actions de prévention de la perte d'autonomie et de l'aggravation de l'état de santé auprès de leurs résidents. Instaurer un dépistage bucco-dentaire à l'entrée des personnes dépendantes en établissements médico-sociaux.

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

DGS/SP 2018 :

- Mesure déjà pilotée par la DGCS : lettre intention UFSBD /art 51 /dépistage en EHPAD (télémédecine) - instruction ARS pour intégrer la santé bucco-dentaire pour les actions financées par conférence des financeurs - révision des missions du médecin coordinateur avec intégration de la santé bucco-dentaire
- Pas de comitologie prévue

DGCS 2018 :

Instruction aux ARS et courrier à l'ADF pour la mobilisation des fonds de la conférence des financeurs pour des actions de prévention en EHPAD à hauteur de 15 M€ pour 2018.

DGCS - NOV 2019 :

Expérimentation en cours

DGCS - Données 2020 : Les différentes expérimentations :

- Ildys – service de soins bucco-dentaires mobiles en Bretagne : Création d'un centre buccodentaire mobile « bus dentaire » intervenant en établissement médico-social hébergeant les personnes âgées ou handicapées : 1er inclusion prévue au 1 trimestre 2021.

- SBDM - Service de soins bucco-dentaires mobile à destination des résidents d'EHPAD dans le Puy-de-Dôme : Mise en place d'un parcours bucco-dentaire des résidents.es en EHPAD intégrant la prévention avec la réalisation d'actes de télédiagnostics et les soins, avec une intervention en EHPAD des chirurgiens-dentistes, soit avec une camionnette aménagée, soit avec des malles de matériel dentaire portatives : 1ère inclusion de patients en août 2020. Pas d'informations complémentaires sur le déploiement de l'expérimentation à ce stade.

- UFSBD - Accompagnement et prévention bucco-dentaire des personnes vivant en établissement d'hébergement pour personnes âgées : Mise en place d'un programme de prévention de la santé bucco-dentaire en EHPAD avec l'utilisation d'un dispositif associant matériel d'imagerie et de télésurveillance, afin d'intégrer le suivi bucco-dentaire des résidents dans leurs protocoles de soins et d'éviter la rupture du lien avec les chirurgiens-dentistes traitants : : inclusion des premiers patients en 2020, expérimentation fortement perturbée par la crise sanitaire.

DGS/SP - Année 2021 :

Poursuite des expérimentations en cours qui ont été limitées par la crise Covid

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **VERT**

Intitulé de la mesure Phare : **Organiser les soins bucco-dentaires en EHPAD**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **BUCCO-DENTAIRE**



9. MESURES TRANSVERSALES

N° de l'Action : **155**

Intitulé de l'Action : Un nouvel acteur de la prévention et de la promotion de santé grâce au service sanitaire

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

Réalisation DGESIP 2018 : Textes réglementaires publiés au JO du 13/06/2018 :

1 décret et 1 arrêté relatifs au service sanitaire des étudiants en santé

MESRI/MSS 2028 : Textes réglementaires publiés au JO du 13/06/2018 :

- 1 décret et 1 arrêté relatifs au service sanitaire des étudiants en santé

Arrêté du 2 mai 2018 fixant le montant des crédits ARS au titre du FIR pour 2018 :

- dotation fléchée de 1M€ en première délégation FIR pour la compensation des frais de déplacement supplémentaires des étudiants IDE et MK

Communication :

- dossier de presse et publication du rapport du Pr Vaillant le 26/02/18

- flyer sur le Service sanitaire, stand de présentation à Paris Healthcare week

- communiqué de presse 13 juin 2018

- ouverture de l'espace dédié sur etudiants.gouv.fr

- ouverture du SharePoint

- création d'un onglet "service sanitaire" dans sante.fr

Mise à disposition de ressources en ligne :

- Publication d'un guide méthodologique et de référentiels de formation par Sante publique France

- Publication d'un guide à l'attention des chefs d'établissements et inspecteurs de l'éducation nationale par le MEN



SG / MSS : Janvier 2021 : Vos nouvelles données 2020 :

- Enquête en ligne renseignée par 25975 étudiants 2018/2019 : 2/3 des lieux d'intervention étaient en milieu scolaire et dans l'enseignement professionnel, 10% en établissements sociaux ou médico-sociaux dont des EHPAD, 5% d'associations, 4% de centres de santé ou offreurs de soins, ainsi que des structures agissant dans le secteur de la précarité, l'insertion professionnelle, la justice. En termes de publics, ce sont très majoritairement des jeunes ou des enfants qui ont bénéficié des actions de SSES (64% auprès d'adolescents ou pré-adolescents, 30% auprès d'enfants de moins de 10 ans). 75% des interventions ont été délivrées auprès d'élèves, 10% auprès d'étudiants, 6% auprès de personnes âgées, 4% auprès d'habitants et 3% auprès de personnes en situation de précarité.
- Plus de 700 référents pédagogiques ont été spécifiquement formés pour accompagner les étudiants. Plus de 200 modules de formation interprofessionnels, regroupant plusieurs filières, ont été développés par les universités et instituts de formation paramédicaux.
- Session dédiée au SSES lors des journées de prévention de SPF en juin 2019.
- La session prévue aux journées SPF de juin 2020 a été annulée en raison de la crise sanitaire.

SG / MSS - Nouvelles données pour l'année 2021 :

• Donnée de l'enquête en ligne renseignée par 9500 étudiants, soit 23% de la cible : taux de réalisation du service sanitaire très élevé (86% des étudiants), avec 6% d'annulations des interventions et 7,5% de transformation en participation exclusive à la gestion de crise. Les formations théoriques et pratiques ont été délivrées et suivies dans plus de 80% des cas, soit en présentiel, soit en distanciel. Les 2/3 des lieux d'accueil étaient en milieu scolaire, 5% en ESMS, 5% des lieux d'action sociale. En raison de la situation sanitaire, l'accès aux EHPAD a été fermé cette année 2020/2021 aux étudiants du service sanitaire. Les organismes de formation se sont substitués aux lieux d'accueil dans certains cas, avec les étudiants d'autres promotions comme destinataires des actions. Les actions en distanciel ont été encouragées pour permettre aux étudiants de conduire leur projet jusqu'à leur terme.

Près de 7 groupes d'étudiant sur 10 déclarent plusieurs thématiques d'intervention. Les addictions dans leur ensemble (30%), l'alimentation (25%) et l'activité physique (20%) sont les plus fréquemment citées, alors que les deux autres thématiques nationales prioritaires semblent moins prisées : 10% de citations de la santé sexuelle et affective ; 2-3% de la prévention des infections et de l'antibiorésistance. Parmi les autres thèmes souvent choisis, le bon usage des écrans et sommeil sont les plus fréquents (environ 1 étudiant sur 5). A noter que dans les groupes citant un seul thème, la santé sexuelle et affective arrive au 2^e rang avec 22% de citations, après l'alimentation 27%.

18% des étudiants répondant ont participé à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de leur service sanitaire : dans un tiers des cas, pour une action d'information/sensibilisation sur les gestes barrières, dans 1 cas sur 5, par intégration dans une action d'éducation à la santé. Les actions principales d'appui à la gestion de crise COVID19 étaient du domaine du contact tracing, du dépistage et de la vaccination. Le public ciblé était âgé à 80% de moins de 26 ans.

- Une session dédiée au service sanitaire a été organisée lors des rencontres de SPF en mai 2021.

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**

Intitulé de la mesure Phare : **Un nouvel acteur de la prévention et de la promotion de santé grâce au service sanitaire**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **EDUCATION POUR LA SANTE**



N° de l'Action : **156**

Intitulé de l'Action : Création d'une application smartphone "SANTÉ" personnalisée

Etape Projet de la Mesure : **CONDUITE & PILOTAGE**

Etat global de l'Action/Projet : **ACTION EN COURS**

Réalisations à date :

SGMAS : Mis à jour en nov2019

- Indexation de 12 000 articles sur les préoccupations de chacun en santé et un annuaire de plus de 550 000 professionnels, établissements, services de santé sur le territoire national
- Notifications personnalisées de prévention
- Messages contextuels de prévention, promotion de la santé
- - entrées thématiques dédiées à la prévention/promotion de la santé (ex: santé des jeunes, santé des femmes, ...)
- Bon usage du médicament (dossiers thématiques et liens vers la base de données du médicament)
- Pharmacies de garde (Ile de France)
- Alertes (fonctionnalité manuelle opérationnelle)
- Lien vers le portail des signalements
- Crowdsourcing Urgences (fonctionnalité opérationnelle masquée)
- Fonctionnalité Glossaire
- Phase test du dossier thématique sur l'antibiorésistance
- Indexation de 60 contenus issus du projet Antibio'Malin

SG/MSS - DEC2020 :

ANNUAIRE

- Ajout des pharmacies vaccinant contre la grippe pour certaines régions : PACA, Guadeloupe.
- Octobre 2020 : Refonte graphique, ergonomique et enrichissement des informations proposées.

Espace Antibio'Malin

- T4 2019 : mise en ligne d'un espace dédié à l'usage des antibiotiques.

Près de 70 contenus publiés.

Plus de 45 000 visites de janvier à novembre 2020

CRISE COVID

DépistageCovid

- Avril 2020 : mise en ligne d'un répertoire des outils numériques dédiés à la lutte contre la COVID-19 (pour le grand public et pour les professionnels)
- Mai 2020 : cartographie des lieux de dépistage COVID RT-PCR avec iframe exportable sur sites distants
- Juin 2020 : espace dédié aux essais cliniques et notamment ceux consacrés au COVID
- Novembre 2020 : ajout à la cartographie de l'offre de dépistage tests antigéniques en laboratoires

- Décembre 2020 : ajout à la cartographie de l'offre de dépistage tests antigéniques en pharmacie et dispensée par les professionnels libéraux.

Contenus éditoriaux

- Mise en ligne de 160 contenus éditoriaux, dont 4 dossiers sur la recherche, les médicaments, le rétablissement et un dossier de synthèse "Tout savoir sur le coronavirus". Ces contenus sont également alimentés par les régions, via les ARS.

SG/MSS - DNS : Pour 2021

EDITO – 13 000 contenus indexés

- Refonte ergonomique des contenus éditoriaux (Dossier, Article)
- Endométriose : création de contenus en lien avec la stratégie nationale (dossier thématique et micro-learning)
- Flux automatique de reprise des contenus éditoriaux des sites des ARS
- Santé.fr Décryptage : mise en ligne espace dédié au traitement de l'infox en santé et contenus pédagogiques

ANNUAIRE – 600 000 contenus annuaire indexés

CRISE COVID

- Janvier 2021 : présentation des centres de vaccination
- Mars 2021 : affichage des centres disposant des traitements à anticorps monoclonaux
- Avril 2021 : affichage des pharmacies vaccinant contre le COVID
- Mai 2021 : affichage des créneaux de rdv disponibles en centres
- Juin 2021 : affichage des professionnels de santé vaccinant contre le COVID
- Septembre 2021 : affichage des dispositifs « Aller vers » pour vacciner les publics vulnérables
- Octobre 2021 : affichage de l'offre vaccinale des laboratoires et centres de santé
- Octobre 2021 : affichage des pharmacies proposant le service d'attestation d'équivalence vaccinale

SERVICE

- Mise en ligne de Galien, agent conversationnel dédié aux questions sur le médicament (posologie, interactions...)

Feux (*Difficultés anticipées à 6 mois*) : **ORANGE**

Intitulé de la mesure Phare : **Création d'une application smartphone «Santé» personnalisée**

Mot clé FORT sur la thématique « Santé » de l'action : **OFFRE DE PREVENTION**



RESTER EN BONNE SANTÉ
TOUT AU LONG DE SA VIE
#JagispourmaSante